

## **CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA**

ONUSIDA/CCP (34)/14.11

Date de publication : 26 mai 2014

### **TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION**

**Date** : 1-3 juillet 2014

**Lieu** : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

---

**Point 5.3 de l'ordre du jour**

### **Rapport financier**

**Rapport financier et comptes audités  
de l'année close le 31 décembre 2013**

---

**Documents complémentaires pour ce point :** Mise à jour intermédiaire sur la gestion financière pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2014. (ONUSIDA/CCP(34)/14.12)

**Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :** *adopter* le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2013

**Incidence en termes de coût des décisions :** aucune

## Tableau des matières

<b>Section I : Introduction</b> .....	4
<b>Section II : États financiers audités, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2013</b>	
Généralités .....	8
Certification des comptes .....	9
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes .....	10
Opinion du Commissaire aux comptes .....	11
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2013 .....	13
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	14
État III : État des variations de l'actif net/situation nette	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	15
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	16
État V : État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013 pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	17
Exposé des principes comptables .....	18
Informations à l'appui de l'État de la situation financière.....	26
Informations à l'appui de l'État de la performance financière .....	40
Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013 .	43
Rapprochement de l'État de la comparaison budgétaire (État V) et de l'État de la performance financière (État II) .....	45
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	47
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	48
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	49
<b>Section III : Informations sur la gestion</b> .....	50
Tableau 1 : UBRAF 2012-2013	
Allocations approuvées, dépenses et fonds engagés pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	51
Tableau 2 : Secrétariat	
Allocations approuvées, dépenses et fonds engagés pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	53
Tableau 3 : Fonds supplémentaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds engagés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	54
Tableau 4 : Fonds extrabudgétaires	
Fonds disponibles, dépenses et fonds engagés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2013 .....	55
Tableau 5 : Dépenses et fonds engagés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013....	56
<b>Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes indépendant pour l'année close le 31 décembre 2013</b> .....	59

## SECTION I

### INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du *Modus Operandi* du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2013 est remis pour examen par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS.
3. C'est la deuxième année que les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux dispositions des normes IPSAS, ce qui permet à nouveau de garantir une plus grande transparence, une responsabilisation accrue et des normes plus élevées d'information financière. Les normes IPSAS imposent d'établir un rapport annuel et c'est la première fois que l'ONUSIDA présente des états financiers couvrant la deuxième année de l'exercice biennal uniquement. Bien que le Programme commun ait adopté le principe d'un rapport annuel, l'exercice budgétaire demeure biennal, en conséquence de quoi ce rapport communique les résultats annuels et biennaux à des fins de comparaison.
4. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2013.

### Budget-plan de travail approuvé

5. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2012-2015 est basé sur la *Stratégie* de l'ONUSIDA pour 2011-2015 adoptée par le Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination*.
6. L'UBRAF 2012-2015 a été élaboré pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Il répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante ainsi qu'aux décisions du Conseil de Coordination du Programme de mettre l'accent sur les domaines et les activités dans lesquels le Programme commun peut effectivement se démarquer. L'UBRAF contribue à la réalisation des objectifs suivants exposés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011<sup>1</sup> :
  - Réduire la transmission sexuelle du VIH
  - Prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues
  - Éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants
  - Donner un accès au traitement à 15 millions de personnes
  - Éviter les décès dus à la tuberculose
  - Comblent l'insuffisance des ressources
  - Éliminer les inégalités entre les sexes
  - Éliminer la stigmatisation et la discrimination
  - Supprimer les restrictions au voyage
  - Renforcer l'intégration de la prise en charge du VIH

---

<sup>1</sup> Résolution 65/277 « Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » qui a été adoptée lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Lors de sa 28<sup>ème</sup> réunion de juin 2011, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2012-2015 et a demandé que l'on consolide davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités par le biais d'un processus consultatif associant tous les groupes constitutifs et que l'on présente ensuite les résultats de ce processus au Conseil pour sa 29<sup>ème</sup> réunion. Pendant sa 28<sup>ème</sup> réunion, le Conseil de Coordination du Programme a également approuvé un budget de base pour 2012-2013 d'un montant de US\$ 484,8 millions (du même niveau que celui des deux exercices biennaux précédents) et l'attribution de US\$ 320,3 millions au Secrétariat et de US\$ 164,5 millions à répartir entre les 10 Coparrains<sup>2</sup>. Lors de sa 29<sup>ème</sup> réunion, le Conseil de Coordination du Programme a pris note du processus consultatif associant tous les groupes constitutifs pour renforcer davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA et a avalisé le résultat du processus.

## Performances et principales informations financières

8. Pour l'année close le 31 décembre 2013, les recettes totales se sont élevées à US\$ 285,2 millions et les dépenses totales à US\$ 295,2 millions. Ainsi, les dépenses ont été supérieures de US\$ 10 millions aux recettes. Le Tableau A ci-dessous résume les principales informations financières du Programme pour 2013, 2012, l'exercice biennal 2012-2013 et l'exercice biennal 2010-2011.

**Tableau A : Principales informations financières – Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)**

	2013	2012	2012-2013	2010-2011
<b>Recettes</b>	285 221 655	253 544 025	538 765 680	535 230 227
<b>Dépenses</b>	295 195 415	279 913 491	575 108 906	604 789 453
<b>Excédent/(déficit)</b>	<b>(9 973 760)</b>	<b>(26 369 466)</b>	<b>(36 343 226)</b>	<b>(69 559 226)</b>

## Recettes

9. En 2013, les recettes totales se sont élevées à US\$ 285,2 millions dont US\$ 237,4 millions mis à la disposition de l'UBRAF, US\$ 46,1 millions de fonds hors budget de base mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités mondiales, régionales et nationales conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques et un solde de US\$ 1,7 million lié aux produits financiers du compte pour paiements de fin de contrat. Le Tableau B (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2013, 2012, l'exercice biennal 2012-2013 et l'exercice biennal 2010-2011.

**Tableau B : Détail des recettes (en dollars des États-Unis)**

Recettes	2013	2012	2012-2013	2010-2011
Fonds de base de l'UBRAF	237 361 986	220 248 478	457 610 464	477 154 075
Fonds hors budget de base	47 859 669	33 295 547	81 155 216	58 076 152
<b>Total Recettes</b>	<b>285 221 655</b>	<b>253 544 025</b>	<b>538 765 680</b>	<b>535 230 227</b>

10. Comme indiqué dans le *Tableau B*, les recettes totales de l'exercice biennal 2012–2013 se sont élevées à US\$ 538,8 millions (US\$ 535,2 millions pour l'exercice biennal 2010–2011) dont US\$ 457,6 millions mis à disposition de l'UBRAF 2012–2013. Cela représente 94,4 % du budget approuvé.

<sup>2</sup> Lorsque l'UBRAF 2012-2015 a été approuvé en juin 2011, l'ONUSIDA se composait de 10 Coparrains. ONU Femmes est devenu le onzième organisme coparrain de l'ONUSIDA en juin 2012.

## Dépenses

11. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2013 se sont élevées à US\$ 295,2 millions dont US\$ 246,8 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2012-2013 et US\$ 48,4 millions au titre de dépenses sur des fonds hors budget de base (c'est-à-dire US\$ 39,9 millions au titre de dépenses sur des fonds supplémentaires et des fonds extrabudgétaires, US\$ 5,1 millions au titre de dépenses pour l'assurance-maladie du personnel du fait de la variation du passif actuariel du régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) et US\$ 3,4 millions au titre de paiements de fin de contrat et de droits à indemnités non inclus dans le traitement). Le *Tableau C* (ci-dessous) fournit le détail des dépenses par type de fonds pour 2013, 2012, l'exercice biennal 2012–2013 et l'exercice biennal 2010–2011.

**Tableau C : Détail des dépenses (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2013	2012	2012-2013	2010-2011
Fonds de base de l'UBRAF	246 770 413	229 672 384	476 442 797	493 950 474
Fonds hors budget de base	48 425 002	37 904 539	86 329 541	93 571 997
Dépenses des périodes précédentes	-	12 336 568	12 336 568	17 266 982
<b>Total Dépenses</b>	<b>295 195 415</b>	<b>279 913 491</b>	<b>575 108 906</b>	<b>604 789 453</b>

12. Les dépenses totales de l'exercice biennal 2012-2013 se sont élevées à US\$ 575,1 millions (US\$ 604,8 millions pour l'exercice biennal 2010-2011) dont US\$ 476,4 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2012-2013. Outre les montants dépensés susmentionnés, US\$ 8,1 millions ont été engagés pendant la même période. Ensemble, ces montants représentent un taux de mise en œuvre financière de près de 100 %.
13. Les initiatives et les mesures mises en place en 2012 pour limiter les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité du Secrétariat ont été maintenues en 2013. Cela a permis de contenir les dépenses de 2013 à un niveau cohérent avec celles de 2012 et de réduire les dépenses totales de l'exercice biennal 2012–2013 de US\$ 48,6 millions (soit 8 %) par rapport aux dépenses de l'exercice biennal 2010–2011, comme indiqué dans le Tableau D ci-dessous (c'est-à-dire US\$ 556,2 millions en 2012–2013 contre US\$ 604,8 millions en 2010–2011). La diminution nette de US\$ 48,6 millions pendant l'exercice biennal 2012-2013 a dépassé de 20 % l'objectif fixé par le Secrétariat de réduire les coûts de US\$ 40 millions.
14. Les mesures d'amélioration du rapport coût-efficacité ont également permis de réduire différentes dépenses de l'exercice biennal 2012-2013 – réduction de 20 % des charges opérationnelles générales, de 30 % des frais de voyage et de 35 % des dépenses liées aux services contractuels et aux consultants, par rapport aux dépenses de l'exercice biennal 2010–2011, comme indiqué dans le Tableau D (ci-dessous).

**Tableau D : Détails des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)**

Dépenses	2013	2012	2012-2013	2010-2011
Traitements et autres charges de personnel	121 280 163 <sup>a/</sup>	123 373 889 <sup>a/</sup>	244 654 052 <sup>a/</sup>	241 707 553
Virements et subventions à d'autres entités	108 866 756	94 942 607	203 809 363	204 758 318
Services contractuels	30 178 154	28 302 720	58 480 874	89 894 097
Charges opérationnelles générales	14 826 413	14 015 173	28 841 586	36 131 783
Voyages	10 746 874	7 477 129	18 224 003	25 967 020
Equipements, mobilier, véhicules	822 333	1 385 764	2 208 097	6 330 682
<b>Sous-total</b>	<b>286 720 693</b>	<b>269 497 282</b>	<b>556 217 975</b>	<b>604 789 453</b>
Amortissements	622 668	499 621	1 122 289	-
Charges financières	946 165	3 357 583	4 303 748	-
ASHI et paiements de fin de contrat (valorisation actuarielle)	6 905 889	6 559 005	13 464 894	-
<b>Total Dépenses</b>	<b>295 195 415</b>	<b>279 913 491</b>	<b>575 108 906</b>	<b>604 789 453</b>

<sup>a/</sup> Exclut un montant de US\$ 9,8 millions (US\$ 5,1 millions pour 2013 et US\$ 4,7 millions pour 2012) relatif à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel liées à la variation du passif actuariel au titre de l'ASHI et un montant de US\$ 3,6 millions (US\$ 1,8 million pour 2013 et US\$ 1,8 million pour 2012) relatif à des gains actuariels au titre du Fonds pour les paiements de fin de contrat qui sont comptabilisés séparément dans la rubrique "ASHI et paiements de fin de contrat (valorisation actuarielle)"

## Solde des fonds

15. Au 31 décembre 2013, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 140,2 millions, soit 28,9 % du budget biennal<sup>3</sup>. Ce niveau est cohérent avec le niveau approuvé de 35 % (ou US\$ 170 millions) du budget biennal tel qu'avalisé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2010. Cela représente aussi une réduction de US\$ 14,6 millions si l'on compare ce solde avec le solde net des fonds de US\$ 154,8 millions (ou 32 % du budget biennal) au 31 décembre 2012.
16. La réduction du solde des fonds de l'UBRAF est imputable à une diminution des recettes reçues en 2013, au taux élevé de mise en œuvre en 2013, au financement partiel de passifs liés au personnel et à la reconstitution annuelle du fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Du fait de l'ensemble de ces facteurs, le solde net des fonds s'établit à US\$ 140,2 millions.
17. Il convient de noter que le solde des fonds de l'UBRAF disponible au début de chaque année correspond au fonds de roulement du Programme commun. Celui-ci lui permet de fonctionner sans interruption et d'allouer notamment des financements aux Coparrains. En conséquence, le solde des fonds fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer qu'il reste à un niveau permettant de garantir une mise en œuvre continue et harmonieuse du Programme commun.

<sup>3</sup> Outre des dépenses de US\$ 246,8 millions de 2013 au titre de l'UBRAF 2012-2013, un montant de US\$ 8,1 millions a été affecté pendant l'année 2013 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2014). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2013 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités s'élevait à US\$ 140,2 millions (US\$ 148,3 millions moins US\$ 8,1 millions mis en réserve pour les fonds engagés en 2013).

## **SECTION II**

### **ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2013 et pour l'année close à cette date. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2013.



## Certification des comptes

Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Joel Rehnstrom  
Director, Planning, Finance  
and Accountability

Joel Rehnstrom  
Directeur, Département Planification,  
Finance et Responsabilisation



Michel Sidibé  
Executive Director  
UNAIDS

Michel Sidibé  
Directeur exécutif  
ONUSIDA

12 mars 2014



Republic of the Philippines  
**COMMISSION ON AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines


## LETTRE DE TRANSMISSION

**4 avril 2014**

**Madame/Monsieur le Président**

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

  
Maria Gracia M. Pulido Tan  
Chairperson, Commission on Audit  
Republic of the Philippines  
External Auditor

**Maria Gracia M. Pulido Tan**  
**Présidente,**  
**Commission de Vérification des Comptes**  
**République des Philippines**  
**Commissaire aux comptes**

**Madame/Monsieur le Président**  
**Conseil de Coordination du Programme**  
**Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**  
**Genève, Suisse**

Opinion du Commissaire aux comptes



Republic of the Philippines  
**COMMISSION ON AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Au Conseil de Coordination du Programme  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons vérifié les états financiers joints de l'ONUSIDA, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close à cette date, et des notes afférentes aux états financiers.

**Responsabilité de la direction concernant les états financiers**

Conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la direction est responsable de la préparation des états financiers qui doivent fournir une image fidèle et sincère de la situation financière. Cette responsabilité doit notamment concevoir, mettre en place et maintenir un contrôle interne permettant d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et présentant une image fidèle et sincère de la situation financière, choisir et appliquer des principes comptables appropriés et déterminer des estimations comptables adaptées en la circonstance.

**Responsabilité du Commissaire aux comptes**

Nous devons exprimer, sur la base de notre vérification des comptes, une opinion sur les présents états financiers. Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes d'audit internationales publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à l'évaluation des risques, nous évaluons le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers et à l'image fidèle que ceux-ci donnent de la situation financière afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les données que nous avons obtenues à l'issue de la vérification sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.


### **Opinion**

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2013, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

En outre, notre opinion est que les opérations de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre mission de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.

  
**Maria Gracia M. Pulido Tan**  
Chairperson, Commission on Audit  
Republic of the Philippines  
External Auditor

**Maria Gracia M. Pulido Tan**  
Présidente,  
Commission de Vérification des Comptes  
République des Philippines  
Commissaire aux comptes

**Quezon City, Philippines**  
**4 avril 2014**

**État I**

**État de la situation financière**

**Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2013**

(en dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	3.1	211 161 391	204 672 570
Créances courantes nettes	3.2	118 587 784	77 358 261
Créances sur le personnel	3.3	1 961 037	1 682 960
Paiements anticipés	3.4	452 326	20 475 470
<b>Total des actifs courants</b>		<b>332 162 538</b>	<b>304 189 261</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Créances non courantes	3.2	18 251 381	7 560 611
Immobilisations corporelles nettes	3.5	23 160 816	23 367 086
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>41 412 197</b>	<b>30 927 697</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>373 574 735</b>	<b>335 116 958</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Recettes différées courantes	3.6	49 547 743	18 811 463
Dettes	3.7	5 399 741	2 403 108
Dettes envers le personnel	3.8	332 622	419 033
Avantages du personnel courants	3.9	10 271 417	10 044 304
Autres passifs courants	3.1	27 810	235 612
<b>Total des passifs courants</b>		<b>65 579 333</b>	<b>31 913 520</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel non courants	3.9	56 897 191	52 083 403
Recettes différées non courantes	3.6	18 251 381	7 560 611
Emprunts à long terme	3.11	20 433 240	21 172 074
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>95 581 812</b>	<b>80 816 088</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>161 161 145</b>	<b>112 729 608</b>
<b>ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>			
<b>Actif net/réserves</b>			
Fonds de réserve	3.14	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 811 248	4 010 562
Provision pour amortissement		(3 256 744)	(2 634 076)
Non soumis à restrictions	3.16	148 344 192	164 887 579
Soumis à restrictions		52 517 295	46 244 636
Fonds pour la rénovation des bâtiments		3 030 000	2 600 000
Avantages du personnel		(28 628 962)	(31 667 752)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		596 561	3 946 401
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>212 413 590</b>	<b>222 387 350</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>373 574 735</b>	<b>335 116 958</b>

**État II**

**État de la performance financière**

**Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013**

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Produits</b>			
Contributions volontaires	4.2		
Gouvernements		270 751 614	234 695 113
Organismes coparrainants		5 275 648	4 211 767
Autres		4 314 462	8 966 635
Produits financiers	4.3	<u>4 879 931</u>	<u>5 670 510</u>
<b>Total des produits</b>		<b><u>285 221 655</u></b>	<b><u>253 544 025</u></b>
<b>Charges</b>			
	4.4		
Traitements et autres charges de personnel		128 186 052	129 932 894
Virements et subventions à d'autres entités		108 866 756	94 942 607
Services contractuels		30 178 154	28 302 720
Charges opérationnelles générales		14 826 413	14 015 173
Voyages		10 746 874	7 477 129
Équipements, véhicules et mobilier		822 333	1 385 764
Amortissement		622 668	499 621
Charges financières		946 165	3 357 583
<b>Total des charges</b>		<b><u>295 195 415</u></b>	<b><u>279 913 491</u></b>
<b>Total (déficit) pour l'année</b>		<b><u>(9 973 760)</u></b>	<b><u>(26 369 466)</u></b>

*État III*

**État des variations de l'actif net/situation nette**

**Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013**

(en dollars des États-Unis)

	Notes	31 décembre 2013	Variations 2013	Virements 2013	31 décembre 2012
<b>Actif net/réserves</b>	3.14				
<b>Fonds de réserve</b>	3.15	35 000 000			35 000 000
<b>Fonds propres eng. ds immobilisations</b>	3.16	4 458 270			4 458 270
Ajustements des prêts		352 978	674 183	256 658	( 577 863)
Ajustements des couvertures				( 130 155)	130 155
<b>Total Fds propres eng. ds immobilisations</b>		<b>4 811 248</b>	<b>674 183</b>	<b>126 503</b>	<b>4 010 562</b>
<b>Provision pour amortissement</b>					
Amortissement des immobilisations corporelles		(3 256 744)	( 622 668)		(2 634 076)
<b>Fonds non soumis à restrictions</b>	3.16				
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		148 344 192	(9 596 467)	(6 946 920)	164 887 579
<b>Fonds soumis à restrictions</b>					
Fds supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		35 143 209	15 472 386	1 189 498	18 481 325
Fonds extrabudgétaires		17 374 086	(9 230 144)	(1 159 081)	27 763 311
<b>Total des fonds soumis à restrictions</b>		<b>52 517 295</b>	<b>6 242 242</b>	<b>30 417</b>	<b>46 244 636</b>
<b>Autres fonds</b>					
Fonds pour la rénovation des bâtiments		3 030 000		430 000	2 600 000
<b>Avantages du personnel</b>					
Paiements de fin de contrat		(2 997 360)	1 848 386	1 208 400	(6 054 146)
Assurance-maladie du personnel		(24 914 255)	(5 064 692)	5 024 400	(24 873 963)
Fonds spécial d'indemnisation		( 717 347)	( 104 904)	127 200	( 739 643)
<b>Total des fonds pour les avantages du personnel</b>		<b>(28 628 962)</b>	<b>(3 321 210)</b>	<b>6 360 000</b>	<b>(31 667 752)</b>
<b>Fonds pour les droits non inclus dans le traitement</b>		<b>596 561</b>	<b>(3 349 840)</b>		<b>3 946 401</b>
<b>Actif net/situation nette</b>		<b>212 413 590</b>	<b>(9 973 760)</b>	<b>-</b>	<b>222 387 350</b>

**État IV**

**Tableau des flux de trésorerie**

**Toutes origines de fonds confondus pour l'année close le 31 décembre 2013**

(en dollars des États-Unis)

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</b>		
Excédent/(déficit) de l'année	(9 973 760)	(26 369 466)
Amortissements	622 668	499 621
(Augmentation)/diminution des créances courantes nettes	(41 229 523)	4 637 946
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	(10 690 770)	(2 162 561)
(Augmentation)/diminution des autres créances	-	144 670
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	20 023 144	(9 970 509)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	( 278 077)	299 835
Augmentation/(diminution) des dettes	2 996 633	743 245
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	( 86 411)	363 804
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	30 736 280	(8 430 902)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	227 113	(1 294 721)
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	10 690 770	2 162 561
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	4 813 788	4 958 116
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	( 207 802)	( 656 003)
Diminution/augmentation due aux revalorisations et autres	-	529 919
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles</i>	<u>7 644 053</u>	<u>(34 544 445)</u>
<b>Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes	( 416 398)	( 387 718)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<u>( 416 398)</u>	<u>( 387 718)</u>
<b>Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</b>		
Remboursements d'emprunts	( 738 834)	( 864 223)
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<u>( 738 834)</u>	<u>( 864 223)</u>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<u>6 488 821</u>	<u>(35 796 386)</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année</b>	<u>204 672 570</u>	<u>240 468 956</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<u>211 161 391</u>	<u>204 672 570</u>



**État V**

**État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels**

**UBRAF 2012-2013**

**pour la période close le 31 décembre 2013**

(en dollars des États-Unis)

Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Dépenses 2012-2013	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a-d)	(f) = (d / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	82 225 700	41 112 850	41 112 850	82 225 700	-	100.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	46 484 500	23 242 250	23 242 250	46 484 500	-	100.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	26 297 300	13 148 650	13 148 650	26 297 300	-	100.0%
4 Leadership et plaidoyer	131 870 800	64 697 512	66 986 461	131 683 973	186 827	99.9%
5 Coordination, cohérence et partenariats	104 738 200	41 796 295	60 268 444	102 064 739	2 673 461	97.4%
6 Responsabilisation mutuelle	93 203 500	45 674 827	42 011 758	87 686 585	5 516 915	94.1%
<b>Total</b>	<b>484 820 000</b>	<b>229 672 384</b>	<b>246 770 413</b>	<b>476 442 797</b> <sup>a/</sup>	<b>8 377 203</b>	<b>98.3%</b>

a/ En plus de dépenses totales de US\$ 476,4 millions, un montant total de US\$ 8,1 millions a été affecté (représentant des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis) d'où il résulte un taux de mise en œuvre du budget de près de 100 %.

## EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES

### 1. Exposé des objectifs

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze organismes des Nations Unies appelés Coparrains<sup>4</sup>.

Le Programme dirigé par un Directeur exécutif, nommé par le Secrétaire général sur recommandation des Coparrains, rend directement compte au Conseil de Coordination du Programme qui fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrains portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de mission qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ceux-ci sont :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus.
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats.
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact.
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

### 2. Base de préparation et de présentation

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrains créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de compte rendu financier appliqués par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS. Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées. Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique.

---

<sup>4</sup> Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six organismes du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq organismes supplémentaires des Nations Unies, à savoir l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes, sont devenus Coparrains de l'ONUSIDA.

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS requiert l'utilisation de certaines estimations, appréciations et hypothèses comptables essentielles. La direction de l'ONUSIDA a dû exercer sa capacité d'appréciation dans le cadre de l'application des principes comptables. Les domaines dans lesquels ces estimations et hypothèses essentielles sont importantes ont été indiqués dans la note 2.19.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur en fin de chaque mois. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

## **2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance, disponibles à la vente ou prêts et créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'État de la performance financière correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (*swaps*), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que le Programme commun a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'État de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'État de la performance financière. Au 31 décembre 2013, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

## **2.2 Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date de clôture des états financiers.

## **2.3 Stocks**

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

## **2.4 Paiements anticipés**

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus, aux avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008, et aux avances versées aux Coparrains de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2012-2015 le cas échéant.

## **2.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US\$ 5 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'État de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable.

### Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur de US\$ 5 000 et supérieure acquis en 2013 au titre des immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

## Cession

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'État de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

## Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

## Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'actifs	Années
Terrains	S/O
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

## 2.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. L'ONUSIDA détient des immobilisations incorporelles sous forme de logiciels informatiques, de licences et de droits d'auteur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1- 3 ans
Logiciels développés en interne	1- 3 ans
Licences et droits	2 - 6 ans
Droits d'auteur	3 - 10 ans

## 2.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

## 2.8 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme ni payés. Les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

## 2.9 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les autres avantages du personnel à long terme, et
- les indemnités de fin de contrat.

### 2.9a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des rubriques telles que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date de clôture des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

### 2.9b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de l'emploi. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies ajustées en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité leur part proportionnelle des obligations au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

## **2.10 Coûts d'emprunt**

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'État de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA/OMS est un prêt sans intérêt et l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

## **2.11 Recettes différées**

Des recettes différées sont comptabilisées quand des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et les fonds sont engagés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date de clôture des comptes.

## **2.12 Provisions et passifs éventuels**

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futures correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière et un passif correspondant sera inscrit dans l'État de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement aura été vérifiée et pourra être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

## **2.13 Actifs éventuels**

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

## **2.14 Comptabilisation des produits**

**Contributions volontaires** – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires, lesquelles sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont

conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

**Contributions en nature ou sous forme de service** – Les contributions de biens ou de services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

## **2.15 Comptabilisation des charges**

L'ONUSIDA comptabilise les dépenses au moment de la livraison des biens ou de la fourniture des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont payés.

## **2.16 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds**

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les quatre types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF, les fonds supplémentaires de l'UBRAF, les fonds extrabudgétaires et les fonds pour les avantages du personnel et autres. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

## **2.17 Tableau des flux de trésorerie**

Le Tableau des flux de trésorerie (État IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

## **2.18 Comparaison avec le budget**

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'État V, État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels. Le Conseil de Coordination du Programme approuve l'UBRAF, et les états financiers de l'ONUSIDA couvrent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences entre les formats et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'État V et des montants réels présentés dans l'État II et l'État IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

## **2.19 Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations**

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations



définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

## **2.20 Gestion du risque et contrôle interne**

Le Secrétariat a élaboré et met actuellement en œuvre un dispositif de gestion des risques institutionnels. Une politique de gestion des risques institutionnels a été publiée qui a pour objectif d'instaurer une approche attentive, systématique et efficace afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques et les opportunités susceptibles d'aider aux prises de décision, et qui est clairement associée à la réalisation des objectifs et des résultats mentionnés dans l'UBRAF.

Un modèle de gouvernance a été mis en place pour superviser la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques institutionnels dans le Secrétariat, avec des rôles et des responsabilités clairement définis. Un Comité de gestion des risques a également été créé pour coordonner les activités de gestion des risques institutionnels, lancer une formation à cette gestion et établir un registre des risques couvrant l'ensemble du Programme.

Avec le cadre de contrôle interne, le cadre de gestion des risques aidera l'ONUSIDA à gérer et à atténuer les risques grâce à une amélioration de la planification stratégique, du suivi des performances et de la responsabilisation.

### 3. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### 3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom du Programme commun conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. Ces montants sont comptabilisés au poste Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS dans les actifs courants.

L'OMS gère de façon centralisée toute la trésorerie et tous les placements pour elle-même et des entités non consolidées. L'ensemble de la trésorerie et des placements détenus sont comptabilisés dans les états financiers de l'OMS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 211 161 391.

<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse		
Comptes d'avances	94 987	151 069
Total de la trésorerie	94 987	151 069
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	211 066 404	204 521 501
<b>Total de la trésorerie (et éq.) détenue par l'OMS</b>	<b>211 161 391</b>	<b>204 672 570</b>

#### Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme – en attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme servent pour les fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité.

## **Exposition au risque**

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à des directives de mission définies. Le Comité consultatif pour les investissements (*Advisory Investment Committee*) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts en investissement venant de l'extérieur qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

## **Risque de crédit**

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les directives de mission. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

## **Risque de taux d'intérêt**

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2013, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,4 an pour les placements à court terme et de 2,1 ans pour les placements à long terme.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

## **Risque de change**

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il est ainsi exposé à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de monnaies et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en

monnaies étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur à la fin de chaque mois. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

### **Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs**

La valeur en dollar des charges salariales dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2014 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change (vis-à-vis du dollar) grâce à la conclusion de contrats de change à terme en 2013. Au 31 décembre 2013, les contrats de change à terme à des fins de couverture représentaient CHF 15 millions. Les gains latents nets sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,8 million au 31 décembre 2013 (contre une perte nette de US\$ 0,9 million au 31 décembre 2012). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2014-2015.

### **Couverture des risques de change sur les créances et les dettes**

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les contributions, les créances et les dettes, et chaque position nette en devise importante est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances nettes et des charges à payer.

### **3.2 Créances**

Au 31 décembre 2013, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 136,8 millions (US\$ 84,9 millions au 31 décembre 2012). Sur ce montant, US\$ 65,4 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 67,8 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2015). Une provision pour créances douteuses a été dotée après examen de l'encours des créances, pour US\$ 199 185.

**Note 3.2**

**Créances**

(en dollars des États-Unis)

	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Créances courantes		
UBRAF	88 748 876	59 743 870
Fonds supplémentaires	23 567 643	8 912 886
Fonds extrabudgétaires	6 470 450	8 786 516
Provision pour créances douteuses sur les fonds extrabudgétaires	<u>( 199 185)</u>	<u>( 85 010)</u>
<b>Total des créances courantes nettes</b>	<b><u>118 587 784</u></b>	<b><u>77 358 262</u></b>
Créances non courantes		
UBRAF	16 780 127	2 460 612
Fonds supplémentaires	1 471 254	2 467 579
Fonds extrabudgétaires	-	2 632 420
<b>Total des créances non courantes</b>	<b><u>18 251 381</u></b>	<b><u>7 560 611</u></b>
<b>Total des créances nettes</b>	<b><u>136 839 165</u></b>	<b><u>84 918 873</u></b>

**3.3 Créances sur le personnel**

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2013, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 2 millions et incluait les avances sur traitement, sur loyers, sur voyages et sur allocations pour frais d'études (US\$ 1,7 million au 31 décembre 2012). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2013-2014.

**Créances sur le personnel**

(en dollars des États-Unis)

	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Créances sur le personnel</b>		
Avances sur traitement	190 783	206 369
Avances relatives aux loyers	259 047	212 244
Avances sur allocations pour frais d'études	1 223 869	1 096 027
Avances relatives aux frais de voyage	136 287	85 140
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	130 513	83 180
Autres avances relatives au personnel	20 538	-
<b>Total des créances sur le personnel</b>	<b><u>1 961 037</u></b>	<b><u>1 682 960</u></b>

### 3.4 Paiements anticipés

Le montant total des paiements anticipés s'élève à US\$ 0,5 million (US\$ 20,5 millions au 31 décembre 2012). Sur ce montant, US\$ 0,4 million concernent des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008. Le montant restant de US\$ 0,1 million correspond à des paiements à des fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2014.

Paiements anticipés (en dollars des États-Unis)	<u>31 décembre 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>
Paiements anticipés		
Avances au PNUD	365 416	1 170 452
Avances aux Coparrainants	-	19 000 000
Avances aux fournisseurs	86 910	305 018
<b>Total des paiements anticipés</b>	<b><u>452 326</u></b>	<b><u>20 475 470</u></b>

### 3.5 Immobilisations corporelles

#### Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à la disposition de l'OMS par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Le montant du terrain n'est donc pas évalué ni indiqué dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

#### Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5 000 acquis en 2013. La valeur des actifs acquis en 2013 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire.

Immobilisations corporelles (en dollars des États-Unis)	Bâtiment	Aménage- ments	Véhicules	Équipements de communication et informatique	Autres équipements	Total
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	109 625	164 482	102 312	26 001 162
Amortissement cumulé	(2 561 346)	( 753)	( 4 765)	( 40 623)	( 26 589)	(2 634 076)
Total de la valeur comptable au 31 décembre 2012	23 052 099	10 545	104 860	123 859	75 723	23 367 086
Variation entre le 1er et le 31 décembre 2013						
Acquisitions			273 497	103 428	39 473	416 398
Cessions						
Amortissement	( 426 891)	( 2 636)	( 63 110)	( 83 189)	( 46 842)	( 622 668)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b><u>22 625 208</u></b>	<b><u>7 909</u></b>	<b><u>315 247</u></b>	<b><u>144 098</u></b>	<b><u>68 354</u></b>	<b><u>23 160 816</u></b>

#### Immobilisations incorporelles

Le Programme ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

### 3.6 Recettes différées

Au 31 décembre 2013, les recettes différées s'élevaient à US\$ 67,8 millions (US\$ 26,4 millions au 31 décembre 2012). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2012 et 2013 mais dont la comptabilisation en recettes est différée à des exercices futurs. Sur ce montant, US\$ 18,3 millions correspondent à des recettes différées non courantes pour 2015 et des exercices futurs.

<b>Recettes différées</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Recettes différées courantes		
UBRAF	43 670 706	13 111 463
Fonds supplémentaires	3 244 617	2 306 619
Fonds extrabudgétaires	2 632 420	3 393 381
Total des recettes différées courantes	<u>49 547 743</u>	<u>18 811 463</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	16 780 127	2 460 612
Fonds supplémentaires	1 471 254	2 467 579
Fonds extrabudgétaires		2 632 420
Total des recettes différées non courantes	<u>18 251 381</u>	<u>7 560 611</u>
<b>Total des recettes différées</b>	<b><u>67 799 124</u></b>	<b><u>26 372 074</u></b>

### 3.7 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2013 s'élevait à US\$ 5,4 millions (US\$ 2,4 millions au 31 décembre 2012).

<b>Dettes</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	3 263 333	1 451 066
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	29 896	12 448
Dettes cumulées au titre des biens et services	2 106 512	939 594
<b>Total des dettes</b>	<b><u>5 399 741</u></b>	<b><u>2 403 108</u></b>

### 3.8 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2013 s'élevait à US\$ 0,3 million (US\$ 0,4 million au 31 décembre 2012). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel, notamment les cotisations du personnel aux mutuelles et retraites.

<b>Dettes envers le personnel</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	264 533	396 631
Autres passifs envers le personnel	68 089	22 402
<b>Total des dettes envers le personnel</b>	<b><u>332 622</u></b>	<b><u>419 033</u></b>

### 3.9 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, de l'OMS et ses entités non consolidées au 31 décembre 2013. Les évaluations actuarielles ont été calculées sur la base des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 109,2 millions (dont US\$ 67,2 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2013.

Avantages du personnel (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Avantages du personnel à court terme</b>		
Paiements de fin de contrat	10 265 692	10 044 304
Fonds spécial d'indemnisation	5 725	
<b>Total des avantages du personnel à court terme</b>	<b>10 271 417</b>	<b>10 044 304</b>
<b>Avantages du personnel à long terme</b>		
Paiements de fin de contrat	12 244 882	12 594 429
Assurance-maladie après la cessation de l'emploi	43 816 206	38 751 514
Fonds spécial d'indemnisation	836 103	737 460
<b>Total des avantages du personnel à long terme</b>	<b>56 897 191</b>	<b>52 083 403</b>
<b>Avantages du personnel</b>		
Paiements de fin de contrat	22 510 574	22 638 733
Assurance-maladie après la cessation de l'emploi	43 816 206	38 751 514
Fonds spécial d'indemnisation	841 828	737 460
<b>Total des avantages du personnel</b>	<b>67 168 608</b>	<b>62 127 707</b>

#### Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2012–2013.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2013 ont estimé que le passif total correspondant aux paiements de fin de contrat s'élevait à US\$ 13,6 millions (hors congés annuels). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ ni des résiliations d'engagement par accord mutuel. L'ONUSIDA a comptabilisé un gain actuariel de US\$ 1,6 million dans l'État de la performance financière, au poste des Paiements de fin de contrat.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 8,9 millions au 31 décembre 2013. Le passif a augmenté de US\$ 0,1 million par rapport au total de US\$ 8,8 millions de 2012.

#### Assurance-maladie après la cessation de l'emploi

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme



étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et du Programme commun.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2013 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 85,8 millions dont US\$ 42 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé de US\$ 43,8 millions qui est indiqué dans l'État de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel. En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US\$ 5,1 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'État de la performance financière.

Aucun gain ou perte actuariel n'a été comptabilisé dans les états financiers, le gain ou la perte représentant moins de 10 % des obligations au titre des prestations définies.

### **Fonds spécial d'indemnisation**

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation. Aux fins de la comptabilité, le plan est considéré comme non financé (le passif n'est pas diminué par les actifs).

En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US\$ 0,01 million a été comptabilisée en fonction de la nature des charges dans l'État de la performance financière. Le passif total s'élevait à US\$ 0,8 million au 31 décembre 2013.

Aucun gain ou perte actuariel n'a été comptabilisé dans les états financiers, le gain ou la perte représentant moins de 10 % des obligations au titre des prestations définies.

## Calculs actuariels

Avantages du personnel, selon l'évaluation actuarielle

Tableaux d'information conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2013

(en dollars des États-Unis)

	Assurance- maladie après la cessation de l'emploi	Paiements de fin de contrat, hors congrés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation	Paiements de fin de contrat au titre des congrés annuels non pris
<b>RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO) -141 ( c )</b>				
DBO au 31 décembre 2012	77 180 521	13 813 773	561 942	8 822 777
Coût des services pour 2013	9 111 275	1 432 740	101 580	
Coût des intérêts pour 2013	2 004 290	395 988	16 825	51 924
(Paiements réels bruts au titre des prestations en 2013)	( 105 899)	( 366 171)	( 2 719)	
(Charges adm. réelles - prestations postérieurs à l'emploi en 2013)	( 8 970)			
Cotisations réelles des participants retraités en 2013	82 981			
(Gain)/perte actuariel(le)	<u>(5 093 008)</u>	<u>(1 640 457)</u>	<u>( 89 362)</u>	
<b>DBO au 31 décembre 2013</b>	<b><u>83 171 190</u></b>	<b><u>13 635 873</u></b>	<b><u>588 266</u></b>	<b><u>8 874 701</u></b>
<b>RAPPROCHEMENT DES ACTIFS - 141 ( e )</b>				
Actifs SHI au 31/12/12, net de la provision au titre de l'article 470.1	35 913 063			
(Paiements réels bruts au titre des prestations pour 2013)	(3 948 832)	( 366 171)	( 2 719)	
(Charges adm. réelles - prestations post. à l'emploi en 2013)	( 296 866)			
Cotisations totales réelles des participants à SHI en 2013	2 952 506			
Cotisations totales réelles de l'ONUSIDA en 2013	5 695 161	366 171	2 719	
(Augm.)/Dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2013	( 105 780)			
Rendement attendu des actifs pour 2013	1 722 796			
Gain/(perte) d'actifs	<u>28 913</u>			
<b>Actifs SHI au 31/12/13, net de la provision au titre de l'article 470.1</b>	<b><u>41 960 961</u></b>			
<b>RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCIÉES - 141 ( f )</b>				
Obligations au titre des prestations définies (DBO)				
Inactives	8 150 247		98 687	
Actives	<u>75 020 943</u>	<u>13 635 873</u>	<u>489 579</u>	
Total DBO	83 171 190	13 635 873	588 266	
Actifs du plan				
(Actifs bruts du plan)	(43 187 832)			
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	<u>1 226 871</u>			
(Actifs nets du plan)	(41 960 961)			
(Excédent)/Déficit	41 210 229	13 635 873	588 266	
Gain/(perte) non comptabilisé(e)	2 605 977		253 562	
Crédit/(coût) des services antérieurs non comptabilisé				
<b>(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière</b>	<b><u>43 816 206</u></b>	<b><u>13 635 873</u></b>	<b><u>841 828</u></b>	
(Actif)/Passif courant		1 390 991	5 725	
(Actif)/Passif non courant	<u>43 816 206</u>	<u>12 244 882</u>	<u>836 103</u>	
<b>(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière</b>	<b><u>43 816 206</u></b>	<b><u>13 635 873</u></b>	<b><u>841 828</u></b>	
<b>Charges annuelles pour 2013--141(g)</b>				
Coût des services	9 111 275	1 432 740	101 580	
Coût des intérêts	2 004 290	395 988	16 825	
Rendement attendu des actifs	(1 722 796)			
Comptabilisation des (Gains)/Pertes		<u>(1 640 457)</u>	<u>( 13 501)</u>	
<b>Total des charges comptabilisées dans l'État de la performance finan</b>	<b><u>9 392 769</u></b>	<b><u>188 271</u></b>	<b><u>104 904</u></b>	

## Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie après la cessation de l'emploi

### Coût des services et coût des intérêts en 2013

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	7 990 000
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	11 115 565
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	15 478 000

### Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2013

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	64 260 305
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	83 171 190
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	108 973 415

### Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, l'Organisation identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

#### Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2013
--------------------	------------------

#### Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation	<p>3,7 % (contre 3,0 % lors de la précédente évaluation)</p> <p>Sur la base des projections des montants totaux de la précédente évaluation versés au titre des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2013.</p> <p>Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p>
Assurance-maladie après la cessation de l'emploi	<p>Europe - 2,9 % (contre 2,6 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Amériques - 4,9 % (contre 4,1 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Autres pays - 5,3 % (contre 4,5 % lors de la précédente évaluation).</p> <p>Pour l'Europe, depuis l'évaluation du 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie attendus du Bureau de l'Europe. Le taux résulte d'une moyenne pondérée du taux de 2,49 % de la courbe de rendement du SIX Swiss Exchange et du taux de 3,87 % de la courbe du iBoxx Euro Zone, avec une pondération de deux tiers du premier. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près,</p> <p>Pour les Amériques et les autres pays, les taux sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée pour l'évaluation du régime d'assurance-maladie après la cessation de service de l'OPS. Depuis l'évaluation du 31 décembre 2012, l'OPS a adopté la courbe de rendement de Aon Hewitt AA Bond Universe. Les taux ainsi obtenus pour les Amériques et les autres pays peuvent être différents car les caractéristiques des flux de trésorerie attendus dans ces régions ne sont pas les mêmes,</p>

### Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation	<p>Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base d'un taux d'inflation de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p> <p>Le taux d'inflation pour les Etats-Unis est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) au 31 décembre 2011. Le taux d'inflation pour la Suisse est basé sur la prévision d'inflation à 10 ans du quatrième trimestre 2013 d'Aon Hewitt pour la Suisse.</p>
Assurance-maladie après la cessation de l'emploi	<p>Europe - 1,6 %.</p> <p>Amériques et autres pays - 2,5 %.</p> <p>Sur la base de la prévision à 10 ans du quatrième trimestre 2013 d'Aon Hewitt pour les hypothèses relatives aux marchés de capitaux mondiaux. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne des taux pour la Suisse (1,3 %) et pour le reste de l'Europe (1,8 %), arrondi à 0,1 % près. Le taux pour les Amériques et les autres pays est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.</p>

### Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	<p>Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.</p>
--------------------	--

### Méthode actuarielle

Frais de rapatriement et frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation,
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de l'emploi	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et cinq ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « *Open Group Aggregate* ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit

ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée à la date du 31 décembre 2011. Elle a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable au fait que le rendement des placements a été inférieur aux prévisions ces dernières années.

Au 31 décembre 2011, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 130 % (contre 140 % lors de l'évaluation de 2009). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 86 % (contre 91 % lors de l'évaluation de 2009).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée lors de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport pour la 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants devrait réduire sensiblement le déficit et pourrait couvrir la moitié du déficit actuel, qui est de 1,87 %. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite et l'âge obligatoire de départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. La modification liée du Règlement de la Caisse commune des pensions a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite sera pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2013, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de US\$ 21,7 millions (US\$ 21,7 millions en 2012).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site Internet de la Caisse commune à l'adresse [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

### **3.10 Autres passifs courants**

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US\$ 0,03 million au 31 décembre 2013 (US\$ 0,2 million au 31 décembre 2012). Ces montants correspondent aux différents passifs à court terme.

### **3.11 Emprunts à long terme**

Lors de sa 12<sup>ème</sup> réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce

prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué *via* une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment.

Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiment inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le prêt remboursable de US\$ 20,4 millions a été amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,97 % (taux du Libor suisse à 30 ans).

### **3.12 *Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes***

Pendant l'année close le 31 décembre 2013, le Programme n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2013).

### **3.13 *Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels***

#### Passifs éventuels

Au 31 décembre 2013, deux litiges liés au personnel étaient en cours devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS et un litige lié au personnel était en cours devant le Tribunal administratif de l'OIT. Les procédures juridiques ne sont pas suffisamment avancées pour évaluer avec certitude l'ampleur de la responsabilité du Programme. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

#### Engagements relatifs à des locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour louer des bureaux de liaison et des bureaux de pays et de région. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

<b>Locations simples</b> (en dollars des États-Unis)	<b>31 décembre</b> <b>2013</b>
à moins d'un an	3 372 002
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	2 417 198
à plus de cinq ans	-
Total des engagements au titre des locations simples	<u>5 789 200</u>

#### Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2013, aucun actif éventuel important n'est comptabilisé.

### **3.14 *Variations de l'actif net/situation nette***

Le solde des fonds représente la partie non dépensée des contributions qu'il est prévu d'utiliser pour les besoins opérationnels futurs du Programme.

Les différentes catégories de fonds ont été classées en deux groupes, à savoir les actifs soumis à restrictions et les actifs non soumis à restrictions. Les actifs non soumis à restrictions correspondent aux fonds de l'ONUSIDA. Les actifs soumis à restrictions correspondent aux soldes des fonds qui sont

contractuellement engagés pour être dépensés au profit d'activités et/ou de zones géographiques désignées. Le donateur peut demander que ces fonds lui soient remboursés s'ils ne sont pas dépensés selon les modalités ou dans les délais prévus dans l'accord.

### **3.15 Fonds de réserve**

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

### **3.16 Fonds propres engagés dans les immobilisations**

Pendant l'année close le 31 décembre 2013, le Programme a enregistré un déficit global de US\$ 10 millions, dont US\$ 9,6 millions au titre de l'UBRAF et US\$ 0,4 millions au titre de fonds hors budget de base.

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer le solde de l'insuffisance de financement des engagements relatifs au personnel et la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2013 le virement d'un total de US\$ 6,8 millions du solde des fonds pour financer partiellement les passifs liés au personnel à hauteur de US\$ 6,4 millions et les passifs liés au Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments à hauteur de US\$ 0,43 million. Pendant sa 32<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 25 au 27 juin 2013, le Conseil de Coordination du Programme a pris note des décisions du Directeur exécutif.

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 28,6 millions au 31 décembre 2013 (US\$ 31,7 millions au 31 décembre 2012). La diminution nette de US\$ 3,1 millions est attribuable au virement de US\$ 6,4 millions à partir du solde des fonds, conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme, et à une augmentation nette de US\$ 3,3 millions liée aux variations des passifs actuariels.

Du fait du virement de US\$ 6,8 millions du solde des fonds de l'UBRAF et du déficit de US\$ 9,6 millions de 2013, le solde des fonds s'établit à US\$ 148,3 millions au 31 décembre 2013.

## 4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

### 4.1 Vue d'ensemble de l'État

L'État de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent des opérations de financement.

### 4.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 280,3 millions (US\$ 270,7 millions des gouvernements, US\$ 5,3 millions des Coparrainants de l'ONUSIDA et un solde de US\$ 4,3 millions d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé). Ce chiffre inclut un montant de US\$ 3,4 millions représentant des contributions sous forme de services et de US\$ 0,4 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

Contributions volontaires (en dollars des États-Unis)	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Total
Gouvernements	230 758 688	31 761 922	8 231 004	270 751 614
Coparrainants	3 300 000	1 500 560	475 088	5 275 648
Autres	496 675	3 675 015	1 033 584	5 205 274
Moins provision pour non recouvrement			(199 185)	(199 185)
Moins remboursements au profit des donateurs et autres ajustements			(691 627)	(691 627)
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>234 555 363</b>	<b>36 937 497</b>	<b>8 848 864</b>	<b>280 341 724</b>

### 4.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 1,5 million pour l'année close le 31 décembre 2013 et les gains nets latents sur les opérations de couverture et de change ont représenté US\$ 1,7 million sur la même période. Les gains actuariels de US\$ 1,7 million (selon l'évaluation actuarielle sur les paiements de fin de contrat) ont été comptabilisés en produits financiers. L'ensemble se solde par un total de produits financiers de US\$ 4,9 millions au 31 décembre 2013. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et répartis par l'OMS.

Produits financiers (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2013
Intérêts	1 546 910
Gains de change nets latents sur la réévaluation du bilan	1 679 063
Gains de réévaluation actuarielle sur les fonds pour paiements de fin de contrat	1 653 958
<b>Total des produits financiers</b>	<b>4 879 931</b>

### 4.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les dépenses au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds engagés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds engagés ne sont pas comptabilisés dans l'État de la performance financière.



#### **4.4.1 Dépenses liées au personnel et autres charges associées**

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel dans tous les lieux, y compris les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres types de droits (ex : retraite et assurance) payés par le Programme. Les charges liées aux contrats de services spéciaux et aux bourses sont aussi considérées comme des dépenses liées au personnel. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel qui est comptabilisé en charge dans l'État de la performance financière.

#### **4.4.2 Virements et subventions à d'autres entités**

Ils représentent des contrats signés avec des Coparrains de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, et des virements aux Coparrains de l'ONUSIDA pour leur part au titre de l'UBRAF pour 2013.

#### **4.4.3 Services contractuels**

Ils correspondent aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services, habituellement par le biais d'accords pour exécution de travaux (APW) pour la production de travaux spécifiques, ou de contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme. Les dépenses comptabilisées en 2013 incluent un montant de US\$ 2,1 millions relatif aux services fournis par l'OMS en 2012 conformément à l'Accord de fourniture de services administratifs.

#### **4.4.4 Charges opérationnelles générales**

Elles correspondent aux frais généraux de fonctionnement du Siège et des bureaux régionaux et de pays. Les charges opérationnelles générales englobent les coûts tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications et les loyers.

#### **4.4.5 Voyages**

Les frais de voyage totaux incluent les voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Ils comprennent les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux voyages.

#### **4.4.6 Équipements, véhicules et mobilier**

Les équipements, véhicules et mobiliers sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2013 ont été comptabilisées comme des éléments d'actif conformément aux normes IPSAS.

#### **4.4.7 Amortissement**

L'amortissement est inscrit en charges au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

#### **4.4.8 Charges financières**

Elles incluent les pertes de change réalisées résultant du traitement des opérations dans des monnaies étrangères ainsi que les pertes réalisées concernant les créances, les dettes et d'autres commissions de gestion payées. Elles incluent également les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation.

**Charges financières**  
(en dollars des États-Unis)

**31 décembre**  
**2013**

---

Frais bancaires et commissions de gestion des placements	1 611
Pertes de change nettes réalisées	531 741
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	412 813
<b>Total des charges financières</b>	<b>946 165</b>

---

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

### État de la performance financière par segments

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2013

(en dollars des États-Unis d'Amérique)

	Fonds de base de l'UBRAF		Fonds hors budget de base							TOTAL	
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Paielements de fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Provisions pour amortissement	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Total général
<b>Produits</b>											
Gouvernements	230 758 688	31 761 922	8 231 004							39 992 926	270 751 614
Organismes coparrainants	3 300 000	1 500 560	475 088							1 975 648	5 275 648
Autres	496 675	3 675 015	142 772							3 817 787	4 314 462
Produits financiers	2 806 623	120 498	199 692	1 739 617		13 501				2 073 308	4 879 931
<b>Total</b>	<b>237 361 986</b>	<b>37 057 995</b>	<b>9 048 556</b>	<b>1 739 617</b>		<b>13 501</b>				<b>47 859 669</b>	<b>285 221 655</b>
Coûts d'appui au Programme			2 061 453					(2 061 453)			
Virements à des fonds dédiés				2 709 348	6 795 573			(9 504 921)			
<b>Total des produits</b>	<b>237 361 986</b>	<b>37 057 995</b>	<b>11 110 009</b>	<b>4 448 965</b>	<b>6 795 573</b>	<b>13 501</b>		<b>(11 566 374)</b>		<b>47 859 669</b>	<b>285 221 655</b>
<b>Charges</b>											
Traitements et autres charges de personnel	111 923 200	773 344	7 682 083	2 170 665	9 975 409	101 580	5 064 692	(9 504 921)		16 262 852	128 186 052
Virements et subventions à d'autres entités	94 010 862	6 658 795	8 197 099							14 855 894	108 866 756
Services contractuels	17 379 824	10 525 467	2 155 105		117 758					12 798 330	30 178 154
Charges opérationnelles générales	13 811 419	257 839	672 434	32 475	52 246					1 014 994	14 826 413
Voyages	7 813 734	2 158 537	774 603							2 933 140	10 746 874
Équipements, véhicules, mobilier	1 414 976	61 992	19 548					(674 183)		(592 643)	822 333
Coûts d'appui au Programme	72 537	1 149 635	839 281					(2 061 453)		(72 537)	-
Amortissements								622 668		622 668	622 668
Charges financières	531 901			397 439		16 825				414 264	946 165
<b>Total des charges</b>	<b>246 958 453</b>	<b>21 585 609</b>	<b>20 340 153</b>	<b>2 600 579</b>	<b>10 145 413</b>	<b>118 405</b>	<b>5 064 692</b>	<b>(51 515)</b>	<b>(11 566 374)</b>	<b>48 236 962</b>	<b>295 195 415</b>
<b>Excédent/(déficit) total par fonds</b>	<b>(9 596 467)</b>	<b>15 472 386</b>	<b>(9 230 144)</b>	<b>1 848 386</b>	<b>(3 349 840)</b>	<b>(104 904)</b>	<b>(5 064 692)</b>	<b>51 515</b>		<b>(377 293)</b>	<b>(9 973 760)</b>

## 6. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvée par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'État de la situation financière, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net/situation nette et le Tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers. Il n'y a pas de différence de calendrier pour l'ONUSIDA pour 2013 aux fins de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le Tableau des flux de trésorerie et l'État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre les montants réels de l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V), sur une base comparable, et les montants réels de l'État de la performance financière (État II) et du Tableau des flux de trésorerie (État IV) pour l'année close le 31 décembre 2013 est présenté ci-dessous :

*Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et de l'État de la performance financière (État II) au 31 décembre 2013*

Détails	Charges opérationnelles sur fonds de base	Charges opérationnelles sur fonds hors budget de base	Investissements	Éliminations dues à des virements interfonds	Total
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	246 770 413				246 770 413
Dépenses sur les fonds extrabudgétaires et supplémentaires	72 537	54 274 515		(11 566 374)	42 780 678
Amortissements et dépréciations		622 668			622 668
Variations des passifs au titre des avantages du personnel		5 166 072			5 166 072
Actifs capitalisés	(416 398)	(674 183)	1 090 581	(1 090 581)	(1 090 581)
Charges financières	531 901	414 264			946 165
<b>Montant réel inscrit dans l'État de la performance financière</b>	<b>246 958 453</b>	<b>59 803 336</b>	<b>1 090 581</b>	<b>(12 656 955)</b>	<b>295 195 415</b>

	2013			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	246 770 413			246 770 413
Différences de base	622 668	416 398	674 183	1 713 249
Différences relatives aux entités	46 711 753			46 711 753
<b>Montant réel inscrit dans l'État de la performance financière</b>	<b>294 104 834</b>	<b>416 398</b>	<b>674 183</b>	<b>295 195 415</b>

*Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et du Tableau des flux de trésorerie (État IV) au 31 décembre 2013*

	2013			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
<b>Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)</b>	246 770 413			246 770 413
Différences de base	622 668	(416 398)	(738 834)	(532 564)
Différences de présentation	(286 460 781)			(286 460 781)
Différences relatives aux entités	46 711 753			46 711 753
<b>Montant réel inscrit dans le Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>7 644 053</b>	<b>(416 398)</b>	<b>(738 834)</b>	<b>6 488 821</b>

## 7. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D2 ou supérieure qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA. Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les voyages statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous. Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de l'emploi s'il répond aux critères d'admissibilité.

Informations relatives aux parties  
liées  
(en dollars des États-Unis)

	2013						
	Nombre de personnes	Indemnités et ajustements de poste	Droits	Régimes de retraite et d'assurance-maladie	Total des rémunérations 2013	Avances en cours par rapport aux droits	Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)
Personnel de direction essentiel	13	3 015 230	235 707	719 751	3 970 688	105 884	-

## 8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

La date de clôture des comptes du Programme est le 31 décembre 2013. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

**Tableau annexé 2**

**UBRAF - détail des recettes  
pour l'année close le 31 décembre 2013**  
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre de l'UBRAF 2013
<b>Gouvernements</b>	
Andorre	39 735
Australie	3 730 772
Belgique	7 305 236
Canada	5 044 248
Côte d'Ivoire	994 751
République tchèque	49 210
Danemark	6 956 522
Finlande	12 516 297
Gouvernement flamand	1 111 111
France	766 284
Allemagne	3 344 929
Irlande	4 382 572
Israël	72 500
Japon	3 135 802
Liechtenstein	26 455
Luxembourg	4 889 319
Monaco	194 768
Pays-Bas	26 178 010
Nouvelle-Zélande	1 237 500
Norvège	30 715 590
Pologne	139 798
Portugal	132 450
Fédération de Russie	500 000
Sénégal	10 235
Espagne	689 655
Suède	38 853 723
Suisse	11 160 714
Thaïlande	101 064
République du Congo	50 000
Turquie	110 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	23 527 311
Etats-Unis d'Amérique	42 792 127
<b>Sous-total</b>	<b>230 758 688</b>
<b>Organismes coparrainants</b>	
Banque mondiale	3 300 000
<b>Sous-total</b>	<b>3 300 000</b>
<b>Autres</b>	
Gruppo Coin SPA	134 156
Divers	362 519
<b>Sous-total</b>	<b>496 675</b>
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>234 555 363</b>
<b>Produits financiers</b>	
Intérêts	2 806 623
<b>Sous-total</b>	<b>2 806 623</b>
<b>TOTAL</b>	<b>237 361 986</b>

**Tableau annexé 3**

**Fonds supplémentaires - détail des recettes  
pour l'année close le 31 décembre 2013  
(en dollars des États-Unis)**

<b>Contributions volontaires</b>	<b>Fonds disponibles au titre de fonds supplémentaires spécifiques 31 décembre 2013</b>
<b>Gouvernements</b>	
Australie	3 849 314
Luxembourg	1 293 661
Norvège	78 799
Fédération de Russie	2 306 619
Suède	4 964 106
Suisse	160 000
États-Unis d'Amérique (CDC)	318 800
États-Unis d'Amérique (USAID)	18 790 623
<b>Sous-total</b>	<b>31 761 922</b>
<b>Organismes coparrainants</b>	
UNESCO	22 379
UNFPA	1 364 516
PNUD	113 665
<b>Sous-total</b>	<b>1 500 560</b>
<b>Autres</b>	
Fondation Bill et Melinda Gates	938 116
Commission européenne	115 019
Fondation Ford	200 000
Fonds mondial	49 000
International AIDS Society	12 000
M.A.C. AIDS Fund	20 000
Bureau du MDTF	983 012
Fondation Medicine Patents Pool	50 000
Fondation Oaks	20 000
Public Institution Coordination Implementation	34 333
UNCERF	233 280
UNITAID	50 000
UNOPS	920 255
Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	50 000
<b>Sous-total</b>	<b>3 675 015</b>
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>36 937 497</b>
<b>Produits financiers</b>	
Intérêts	120 498
<b>Sous-total</b>	<b>120 498</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 057 995</b>



Tableau annexé 4

Fonds extrabudgétaires - détail des recettes  
pour l'année close le 31 décembre 2013  
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2013		Total
	en numéraire	en nature ou sous forme de service	
<b>Gouvernements</b>			
Belgique		155 251	155 251
Finlande		261 644	261 644
France		705 821	705 821
Allemagne		319 635	319 635
Pays-Bas		545 433	545 433
Norvège		58 980	58 980
Fédération de Russie	3 393 381		3 393 381
Suède		349 772	349 772
États-Unis d'Amérique (CDC)		597 260	597 260
États-Unis d'Amérique (USAID)	1 478 589		1 478 589
Canton de Genève, Suisse		365 238	365 238
<b>Sous-total</b>	<b>4 871 970</b>	<b>3 359 034</b>	<b>8 231 004</b>
<b>Organismes coparrainants</b>			
PNUD	95 568		95 568
OMS	379 520		379 520
<b>Sous-total</b>	<b>475 088</b>	<b>-</b>	<b>475 088</b>
<b>Autres</b>			
Fondation Bill et Melinda Gates	99 510		99 510
Divers	934 074		934 074
Provision pour non recouvrement	( 199 185)		( 199 185)
Remboursements aux donateurs et autres	( 691 627)		( 691 627)
<b>Sous-total</b>	<b>142 772</b>	<b>-</b>	<b>142 772</b>
<b>Total des produits opérationnels</b>	<b>5 489 830</b>	<b>3 359 034</b>	<b>8 848 864</b>
<b>Produits financiers</b>			
Intérêts	199 692		199 692
<b>Sous-total</b>	<b>199 692</b>	<b>-</b>	<b>199 692</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 689 522</b>	<b>3 359 034</b>	<b>9 048 556</b>

## SECTION III

### INFORMATIONS SUR LA GESTION

#### I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2013

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant de US\$ 237,4 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé par trente-deux gouvernements à hauteur de 97,2 % et par la Banque mondiale à hauteur de 1,4 %. Le solde (soit 1,4 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus d'institutions publiques et de donateurs privés autres que les gouvernements, de donations diverses et d'honoraires reçus. Le Tableau annexé 2 en page 47 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant de US\$ 46,1 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Ce montant englobe des produits financiers (principalement des produits d'intérêt) de US\$ 0,3 million reçus et répartis pendant l'année concernée. Les Tableaux annexés 3 et 4 aux pages 48 et 49 fournissent des détails sur les origines de ces fonds.

#### II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2013

Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2013 se sont élevées à US\$ 295,2 millions dont US\$ 246,8 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2012-2013 et US\$ 48,4 millions au titre de dépenses sur des fonds hors budget de base (c'est-à-dire US\$ 39,9 millions au titre de dépenses sur des fonds supplémentaires et des fonds extrabudgétaires, US\$ 5,1 millions au titre de dépenses pour l'assurance-maladie du personnel du fait de la variation du passif actuariel du programme d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) et US\$ 3,4 millions au titre de paiements de fin de contrat et de droits à indemnités non inclus dans le traitement).

##### A. *Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités*

Pendant l'année close le 31 décembre 2013, des dépenses totales de US\$ 246,8 millions ont été engagées pour la mise en œuvre des activités de riposte au sida prévues dans l'UBRAF 2012–2013 et réparties comme suit :

- (a) US\$ 82,3 millions dépensés au profit des Coparrains,
- (b) US\$ 164,5 millions dépensés pour le Secrétariat.

Les dépenses totales de l'exercice biennal 2012–2013 se sont élevées à US\$ 476,4 millions (US\$ 229,6 millions dépensés en 2012 et US\$ 246,8 millions dépensés en 2013). En plus des montants dépensés susmentionnés, une somme de US\$ 8,1 millions a été affectée pendant la même année, ce qui représente globalement un taux d'engagement de près de 100 % (comme résumé dans le *Tableau 1* ci-dessous).

**Tableau 1 : Allocations approuvées, dépenses et fonds engagés de l'UBRAF 2012-2013 pour la période close le 31 décembre 2013 (en dollars des États-Unis)**

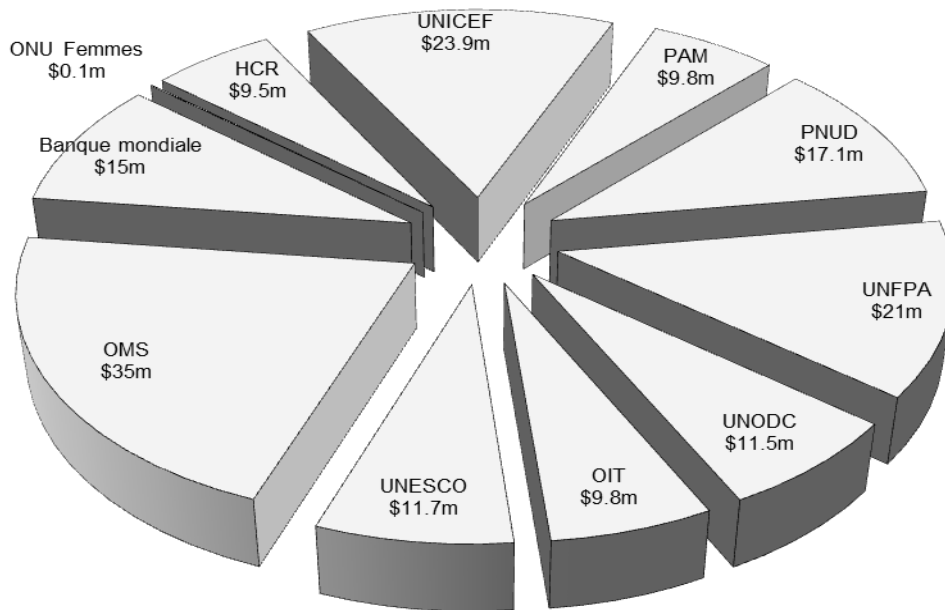
Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Fonds engagés 2012-2013	Total des dépenses et des fonds engagés 2012-2013	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b + c + d)		
1 Révolutionner la prévention du VIH	82 225 700	41 112 850	41 112 850		82 225 700	-	100.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle	46 484 500	23 242 250	23 242 250		46 484 500	-	100.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	26 297 300	13 148 650	13 148 650		26 297 300	-	100.0%
4 Leadership et plaidoyer	131 870 800	64 697 512	66 986 461	3 046 404	134 730 377	(2 859 577)	102.2%
5 Coordination, cohérence et partenariats	104 738 200	41 796 295	60 268 444	3 928 965	105 993 704	(1 255 504)	101.2%
6 Responsabilisation mutuelle	93 203 500	45 674 827	42 011 758	1 218 005	88 904 590	4 298 910	95.4%
<b>Total</b>	<b>484 820 000</b>	<b>229 672 384</b>	<b>246 770 413</b>	<b>8 193 374</b> <sup>a/</sup>	<b>484 636 171</b>	<b>183 829</b>	<b>100.0%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds engagés représentent des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis,

#### **i) Fonds virés aux Coparrains**

Au 31 décembre 2013, les virements effectués au profit des Coparrains s'élevaient à US\$ 164,5 millions (US\$ 82,25 millions virés en 2012 et US\$ 82,25 millions virés en 2013). Ces virements représentent 100 % de la part des Coparrains au titre de l'UBRAF pour 2012-2013. La Figure 1 fournit des informations sur le montant des virements effectués au profit de chaque Coparrain.

**Figure 1 : Part des fonds virés aux Coparrains au 31 décembre 2013**



## ii) Fonds dépensés sur le budget du Secrétariat

Les dépenses du Secrétariat de l'ONUSIDA se sont élevées à US\$ 311,9 millions pendant l'année close le 31 décembre 2013 (US\$ 147,4 millions dépensés en 2012 et US\$ 164,5 millions dépensés en 2013). En plus du montant dépensé susmentionné, un total de US\$ 8,1 millions a été affecté pendant l'année, ce qui représente globalement un taux d'engagement de 99,9 %. Le *Tableau 2* fournit des informations complémentaires sur les fonds dépensés et engagés par le Secrétariat, répartis par fonction stratégique.

**Tableau 2 : Allocations approuvées, dépenses et fonds engagés du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2013** (en dollars des États-Unis)

Fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Fonds engagés 2012-2013	Total des dépenses et des fonds engagés 2012-2013	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b + c + d)	(f) = (a - e)	(g) = (f / a)
Leadership et plaidoyer	128 686 800	63 105 512	65 394 461	3 046 404	131 546 377	(2 859 577)	102.2%
Coordination, cohérence et partenariats	99 273 800	39 064 095	57 536 244	3 928 965	100 529 304	(1 255 504)	101.3%
Responsabilisation mutuelle	92 359 400	45 252 777	41 589 708	1 218 005	88 060 490	4 298 910	95.3%
<b>Total</b>	<b>320 320 000</b>	<b>147 422 384</b>	<b>164 520 413</b>	<b>8 193 374</b> <sup>a/</sup>	<b>320 136 171</b>	<b>183 829</b>	<b>99.9%</b>

<sup>a/</sup> Les fonds engagés représentent des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

## B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2013, un montant total de US\$ 39,9 millions a été dépensé au titre des fonds hors budget de base (US\$ 21,6 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 18,3 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, une somme de US\$ 4,9 millions a été affectée au titre des ressources hors budget de base, comme indiqué dans les *Tableaux 3 et 4* figurant aux pages 54 et 55.

## C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Comme recommandé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2008, le *Tableau 5* (pages 56 à 58) présente une ventilation des fonds dépensés et engagés par pays et région, à la fois sur les ressources de l'UBRAF et sur les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 117,1 millions pour l'année close le 31 décembre 2013. En plus du montant dépensé susmentionné, US\$ 7,3 millions au total ont été affectés pendant la même année, ce qui représente globalement US\$ 124,4 millions pour l'année close le 31 décembre 2013.

Tableau 3

Origine des recettes	Report 2012	Fonds disponibles en 2013	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds engagés b/	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Australie	3 652 964	3 849 314	7 502 278	3 017 751	929 030	3 946 781	52.6%
Irlande	96 525		96 525	96 398	118	96 516	100.0%
Luxembourg	1 303 580	1 293 661	2 597 241	1 422 360	275 793	1 698 153	65.4%
Nouvelle-Zélande	55 000		55 000	54 999		54 999	100.0%
Norvège	16 512	78 799	95 310	62 143	22 500	84 643	88.8%
Fédération de Russie	2 416 802	2 306 619	4 723 421	1 262 498	147 320	1 409 818	29.8%
Suède	369 220	4 964 106	5 333 326	421 779	44 739	466 518	8.7%
Suisse	79 367	160 000	239 367	79 401	147 320	226 721	94.7%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du No	396 968		396 968	396 965		396 965	100.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 537 501	318 800	1 856 301	785 163	71 810	856 973	46.2%
États-Unis d'Amérique (USAID)	3 376 776	18 790 623	22 167 399	8 178 843	800 076	8 978 919	40.5%
Fondation Bill et Melinda Gates	86 075	938 116	1 024 191	334 360	71 745	406 104	39.7%
Fondation Drosos	200 000		200 000	131 324	32 792	164 116	82.1%
Commission européenne	378 809	115 019	493 828	209 184	44 066	253 250	51.3%
Fondation Ford	316 510	200 000	516 510	329 326	21 155	350 481	67.9%
Fonds mondial	30 000	49 000	79 000	78 999		78 999	100.0%
International AIDS Society		12 000	12 000	11 999		11 999	100.0%
Fondation japonaise pour la prévention du sida	152 975		152 975	152 975		152 975	100.0%
Korean Green Foundation	105 913		105 913	58 479	23 121	81 600	77.0%
Bureau du MDTF	2 701 970	983 012	3 684 982	2 525 492	208 638	2 734 131	74.2%
M.A.C. AIDS Fund		20 000	20 000				
Fondation Medicine Patent Pool (MPP)		50 000	50 000	49 976		49 976	100.0%
Fondation Oak		20 000	20 000	20 000		20 000	100.0%
OPEP	1 408 228		1 408 228	1 060 565	67 020	1 127 585	80.1%
Public Institution ' Coordination Implementation	20 182	34 333	54 515	54 511		54 511	100.0%
UNCERF	464 384	233 280	697 664	103 927	19 046	122 973	17.6%
PNUD	118 270	113 665	231 935	135 260	18 526	153 786	66.3%
UNESCO		22 379	22 379	22 379		22 379	100.0%
UNOCHA	99 516		99 516	97 165		97 165	97.6%
UNICEF	168 738		168 738	119 069	25 447	144 516	85.6%
UNFPA	9 037	1 364 516	1 373 553	150 124	319	150 443	11.0%
UNITAID		50 000	50 000	49 999		49 999	100.0%
UNOPS		920 255	920 255	29 200	836	30 036	3.3%
OMS	33 000		33 000	33 000		33 000	100.0%
Organisation Ouest Africaine de la Santé (WAHO)		50 000	50 000	49 996		49 996	100.0%
Intérêts et autres	76 002	120 498	196 500				
<b>Total</b>	<b>19 670 823</b> a/	<b>37 057 995</b>	<b>56 728 818</b>	<b>21 585 609</b>	<b>2 971 419</b>	<b>24 557 027</b>	<b>43.3%</b>

a/ Des montants de US\$ 30 417 et de US\$ 1 159 081 ont été virés d'autres fonds.

b/ Les fonds engagés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 4

Origine des recettes	Report 2012	Fonds disponibles en 2013	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d+e)	(g) = (f / c)
<b>Contributions volontaires et autres recettes</b>							
Australie	3 218 645	( 128 123) <sup>c/</sup>	3 090 522	2 041 514	379 438	2 420 952	78.3%
Belgique	178 368	155 251	333 619	155 251		155 251	46.5%
Canada	7 249		7 249				
Danemark	569 584	( 271 147) <sup>c/</sup>	298 437				
Finlande	3 947	261 644	265 591	261 644		261 644	98.5%
France	84 164	705 821	789 985	789 985		789 985	100.0%
Allemagne, y compris GIZ	265 016	319 635	584 651	368 963		368 963	63.1%
Irlande	2 045 377		2 045 377	1 099 077	89 018	1 188 096	58.1%
Japon	185 438		185 438	66 854		66 854	36.1%
Luxembourg	317 663		317 663	292 138	14 721	306 859	96.6%
Ministère de la Communauté flamande, Belgique	30 887		30 887				
Pays-Bas	484 080	458 730	942 810	545 433		545 433	57.9%
Nouvelle-Zélande	44 817		44 817				
Norvège	294 945	58 980	353 925	58 980		58 980	16.7%
Fédération de Russie	3 291 565	3 393 381	6 684 946	3 862 069		3 862 069	
Espagne	216 983		216 983	216 866		216 866	99.9%
Suède	255 986	195 755	451 741	452 830		452 830	100.0%
Suisse		365 238	365 238	365 238		365 238	100.0%
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 404 644		1 404 644	309 913	12 481	322 394	23.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	435 625 <sup>d/</sup>	556 081	991 706	597 260		597 260	60.2%
États-Unis d'Amérique (NHI)	16 807		16 807				
États-Unis d'Amérique (USAID)	1 480 947	1 478 589	2 959 536	2 612 893	290 367	2 903 260	98.1%
AIDS Life	63 324		63 324	63 321		63 321	100.0%
Fondation ASEAN	10 917	( 10 917) <sup>c/</sup>	0				
AWARE	30 009		30 009				
Fondation Bill et Melinda Gates		99 510	99 510	69 511	29 999	99 510	100.0%
CARICOM	4 779		4 779	4 778		4 778	100.0%
Commission des Communautés européennes	27 117	( 234) <sup>c/</sup>	26 883				
Commission européenne	1 452 320		1 452 320	1 081 586	128 373	1 209 959	83.3%
Fondation Ford	112 898		112 898	85 258		85 258	75.5%
Geneva Global Inc.	26 549		26 549				
Fonds mondial	84 606		84 606				
Imperial College London	13 808		13 808				
Organisation internationale du Travail	5 112		5 112				
Bureau du MDTF	1 300 303		1 300 303	310 853	68 388	379 241	29.2%
ANRS	10 589		10 589				
OPEP	215		215				
Communauté de Développement de l'Afrique australe	43 555		43 555				
Université de Stanford	10 000		10 000				
UNCERF	4 418		4 418				
PNUD	0	95 568	95 568	6 805		6 805	7.1%
UNESCO	116 000		116 000				
HCR	83 562		83 562				
UNICEF	36 767		36 767				
UNIFEM	22 145		22 145				
Nations Unies	20 000		20 000				
UNODC	23 515		23 515	9 689		9 689	41.2%
UNOPS	13 314		13 314				
PAM	8 377		8 377				
OMS	528 922	379 520	908 442	109 431		109 431	12.0%
Banque mondiale	7 275		7 275				
Allocations spéciales CCP	380 698		380 698	380 698		380 698	100.0%
Divers	1 491		1 491				
Intérêts et autres	7 328 910	935 274	8 264 184	4 121 314	896 646	5 017 960	60.7%
Coûts d'appui au Programme (PSC)				(2 061 453) <sup>b/</sup>		(2 061 453)	
<b>Total</b>	<b>26 604 230<sup>d/</sup></b>	<b>9 048 556</b>	<b>35 652 786</b>	<b>18 278 700</b>	<b>1 909 431</b>	<b>20 188 131</b>	<b>56.6%</b>

a/

Les fonds engagés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

b/ PSC reçus au titre des fonds hors budget de base pour 2013

c/ Autres ajustements et remboursements

d/ US\$ 1 159 081 ont été virés aux fonds supplémentaires.

Tableau 5

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds engagés <sup>af</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>af</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>af</sup>	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 861 695	311 588	4 173 283	3 446 120	1 116 768	4 562 887	7 307 814	1 428 356	8 736 170
	Bangladesh	491 931	12 766	504 697	143 766	12 852	156 618	635 697	25 618	661 315
	Cambodge	792 929	46 033	838 962	66 397	71 131	137 528	859 326	117 164	976 490
	Chine	1 381 624	105 668	1 487 293	401 367	154 955	556 322	1 782 991	260 624	2 043 615
	Fidji	637 249	31 419	668 668	167 127	55 010	222 137	804 376	86 430	890 805
	Inde	1 254 551	153 418	1 407 969	1 269 249	325 672	1 594 921	2 523 800	479 090	3 002 891
	Indonésie	1 225 211	12 674	1 237 886	89 592	59 573	149 164	1 314 803	72 247	1 387 050
	République dem. populaire lao	273 255	6 180	279 435	14 750		14 750	288 005	6 180	294 185
	Malaisie	13 172		13 172				13 172		13 172
	Mongolie	2 502		2 502	77 871	30 188	108 060	80 373	30 188	110 561
	Myanmar	1 474 391	32 737	1 507 127	107 139	4 375	111 514	1 581 530	37 111	1 618 641
	Népal	738 349	4 145	742 494	47 923	298	48 221	786 271	4 443	790 715
	Pakistan	575 280	9 238	584 518	146 991	56 122	203 113	722 271	65 360	787 631
	Papouasie-Nouvelle- Guinée	504 081	75 183	579 264	723 627	2 982	726 609	1 227 708	78 165	1 305 873
	Philippines	418 431	12 621	431 052	93 198	6 717	99 915	511 629	19 338	530 968
	Sri Lanka	105 155	7 409	112 564	18 972		18 972	124 127	7 409	131 535
Thaïlande	1 004 508	70 716	1 075 224	12 112	2 138	14 250	1 016 619	72 854	1 089 473	
Viet Nam	1 003 580	20 263	1 023 843	1 194 812	123 253	1 318 066	2 198 393	143 516	2 341 909	
<b>Total Asie et Pacifique</b>		<b>15 757 893</b>	<b>912 060</b>	<b>16 669 953</b>	<b>8 021 012</b>	<b>2 022 034</b>	<b>10 043 046</b>	<b>23 778 906</b>	<b>2 934 094</b>	<b>26 712 999</b>
Caraïbes	EAR	2 157 644	135 901	2 293 545	33 280		33 280	2 190 924	135 901	2 326 825
	Bahamas	81 381	247	81 628				81 381	247	81 628
	Barbade	67 310	15 160	82 470				67 310	15 160	82 470
	Belize	68 537	4 748	73 285				68 537	4 748	73 285
	République dominicaine	476 670	24 284	500 953	40 188	1 272	41 460	516 858	25 556	542 413
	Guyana	581 292	32 749	614 042				581 292	32 749	614 042
	Haïti	898 948	48 769	947 717	28 540		28 540	927 488	48 769	976 257
	Jamaïque	825 213	51 260	876 473	23 278		23 278	848 492	51 260	899 751
	Trinité-et-Tobago	96 508	15 798	112 306				96 508	15 798	112 306
	<b>Total Caraïbes</b>		<b>5 253 503</b>	<b>328 916</b>	<b>5 582 418</b>	<b>125 286</b>	<b>1 272</b>	<b>126 558</b>	<b>5 378 789</b>	<b>330 187</b>
Afrique orientale et australe	EAR	5 270 475	142 915	5 413 390	2 997 215	207 631	3 204 847	8 267 691	350 546	8 618 237
	Angola	763 209	21 637	784 846				763 209	21 637	784 846
	Botswana	1 068 192	107 939	1 176 131				1 068 192	107 939	1 176 131
	Érythrée	347 755	18 643	366 398	73 066		73 066	420 821	18 643	439 464
	Éthiopie	1 751 628	85 180	1 836 808	272 317	25 728	298 045	2 023 945	110 908	2 134 853
	Kenya	1 869 951	147 416	2 017 367	1 928 203	99 730	2 027 932	3 798 154	247 146	4 045 300
	Lesotho	1 067 942	44 342	1 112 284	97 243	1 165	98 408	1 165 185	45 507	1 210 692
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Ile Maurice)	686 123	17 446	703 569				686 123	17 446	703 569
	Malawi	1 149 448	68 140	1 217 588	364 908	21 882	386 789	1 514 356	90 022	1 604 377
	Mozambique	1 265 242	12 947	1 278 189	154 209	11 448	165 657	1 419 450	24 396	1 443 846
	Namibie	1 046 862	55 107	1 101 969	14 289	890	15 179	1 061 151	55 997	1 117 148
	Rwanda	810 433	22 305	832 737	603 261	5 702	608 963	1 413 694	28 007	1 441 700
	Afrique du Sud	2 652 043	93 881	2 745 924	10 044	3 445	13 488	2 662 086	97 326	2 759 412
	Sud-Soudan	1 513 512	56 116	1 569 628	145 137	34 846	179 982	1 658 649	90 961	1 749 610
	Swaziland	1 178 901	77 684	1 256 585	163 431	21 377	184 808	1 342 332	99 061	1 441 393
	République-Unie de Tanzanie	985 201	104 019	1 089 221	347 854	61 697	409 551	1 333 055	165 716	1 498 771
	Ouganda	1 529 560	10 876	1 540 436	451 917	69 897	521 814	1 981 477	80 773	2 062 250
	Zambie	1 542 253	58 422	1 600 676	326 662		326 662	1 868 915	58 422	1 927 338
	Zimbabwe	1 406 368	113 490	1 519 858	339 927	31 068	370 995	1 746 295	144 558	1 890 853
	<b>Total Afrique orientale et australe</b>		<b>27 905 099</b>	<b>1 258 504</b>	<b>29 163 602</b>	<b>8 289 683</b>	<b>596 504</b>	<b>8 886 187</b>	<b>36 194 782</b>	<b>1 855 008</b>

<sup>af</sup> Les fonds engagés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.



Région	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total
Europe	EAR	2 819 104	108 083	2 927 187	4 978 482	156 885	5 135 367	7 797 586	264 968	8 062 554
	Arménie	55 646	4 109	59 755				55 646	4 109	59 755
	Azerbaïdjan	100 832	1 386	102 218				100 832	1 386	102 218
	Bélarus	141 538	12 753	154 291				141 538	12 753	154 291
	Géorgie	72 684	1 887	74 571				72 684	1 887	74 571
	Kazakhstan	628 645	6 942	635 586				628 645	6 942	635 586
	Kirghizistan	96 395	9 177	105 572				96 395	9 177	105 572
	République de Moldavie	153 708	6 673	160 381	50 945		50 945	204 653	6 673	211 326
	Fédération de Russie	75 000		75 000				75 000		75 000
	Tadjikistan	162 442	9 307	171 749	31 738		31 738	194 180	9 307	203 487
	Ukraine	1 461 253	63 395	1 524 647	22 896		22 896	1 484 149	63 395	1 547 543
Ouzbékistan	505 573	32 261	537 833	14 272		14 272	519 845	32 261	552 105	
<b>Total Europe</b>		<b>6 272 819</b>	<b>255 972</b>	<b>6 528 792</b>	<b>5 098 334</b>	<b>156 885</b>	<b>5 255 219</b>	<b>11 371 153</b>	<b>412 857</b>	<b>11 784 010</b>
Amérique latine	EAR	2 723 513	97 836	2 821 350	356 506	26 150	382 655	3 080 019	123 986	3 204 005
	Argentine	820 372	23 383	843 755	8 500		8 500	828 872	23 383	852 255
	Bolivie	6 297		6 297	85 595	789	86 384	91 893	789	92 681
	Bésil	730 498	21 813	752 312	48 161		48 161	778 660	21 813	800 473
	Chili	124 151	4 599	128 750				124 151	4 599	128 750
	Colombie	328 221	20 640	348 860	3 137	2 968	6 105	331 358	23 607	354 965
	Costa Rica	14 528		14 528	17 212		17 212	31 740		31 740
	Équateur	229 620	1 791	231 411				229 620	1 791	231 411
	El Salvador	179 992	7 155	187 147	4 725		4 725	184 717	7 155	191 872
	Guatemala	1 125 423	11 695	1 137 118	27 737		27 737	1 153 160	11 695	1 164 855
	Honduras	714 348	2 250	716 598	56 960		56 960	771 308	2 250	773 558
	Mexique	13 419		13 419	10 000		10 000	23 419		23 419
	Panama	274 267	7 273	281 540	16 250	3 750	20 000	290 517	11 023	301 540
	Paraguay	3 860	880	4 740	33 992	7 191	41 182	37 851	8 071	45 922
	Pérou	830 593	6 118	836 710	10 000		10 000	840 593	6 118	846 710
Uruguay	24 245		24 245				24 245		24 245	
Venezuela	335 187	10 234	345 420				335 187	10 234	345 420	
<b>Total Amérique latine</b>		<b>8 478 532</b>	<b>215 668</b>	<b>8 694 200</b>	<b>678 776</b>	<b>40 846</b>	<b>719 622</b>	<b>9 157 308</b>	<b>256 514</b>	<b>9 413 822</b>
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>										
Afrique du Nord	EAR	2 455 521	29 539	2 485 061	811 814	49 140	860 954	3 267 335	78 679	3 346 014
	Algérie	218 350	11 562	229 912	57 961		57 961	276 311	11 562	287 874
	Djibouti	328 278	50 242	378 520	38 104	8 542	46 646	366 381	58 785	425 166
	Égypte	118 596	23 913	142 509	140 064	32 792	172 856	258 660	56 706	315 366
	Iran	511 521	24 090	535 611	10 000		10 000	521 521	24 090	545 611
	Maroc	485 515	39 728	525 243	74 174		74 174	559 689	39 728	599 417
	Somalie	259 452	1 020	260 472	121 432	24 557	145 989	380 884	25 578	406 462
	Soudan	893 449	18 303	911 752	13 295		13 295	906 744	18 303	925 048
	Tunisie	59 077	591	59 668				59 077	591	59 668
	Yémen	216 698	5 945	222 643	97 165		97 165	313 863	5 945	319 808
	<b>Total Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>		<b>5 546 457</b>	<b>204 935</b>	<b>5 751 392</b>	<b>1 364 010</b>	<b>115 032</b>	<b>1 479 042</b>	<b>6 910 467</b>	<b>319 967</b>

<sup>a/</sup> Les fonds engagés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 5 suite

Région	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total	Dépenses	Fonds engagés <sup>a/</sup>	Total
Afrique occidentale et centrale	EAR	3 644 827	63 284	3 708 111	2 508 825	13 538	2 522 363	6 153 652	76 822	6 230 474
	Bénin	379 294	21 866	401 160	210 948		210 948	590 241	21 866	612 107
	Burkina Faso	627 321	9 968	637 289	11 023		11 023	638 344	9 968	648 312
	Burundi	627 395	71 223	698 618	5 207	7 758	12 966	632 602	78 982	711 584
	Cameroun	1 370 897	34 257	1 405 154	129 840	1 783	131 623	1 500 737	36 040	1 536 777
	République centrafricaine	853 658	122 780	976 438				853 658	122 780	976 438
	Tchad	705 439	133 000	838 439	122 357	6 094	128 451	827 796	139 094	966 891
	Congo	725 133	12 764	737 897	25 000	25 000	50 000	750 133	37 764	787 897
	République dem. du Congo	2 106 678	133 156	2 239 834	165 432	11 480	176 912	2 272 109	144 636	2 416 746
	Côte d'Ivoire	808 729	83 081	891 810	32 128		32 128	840 857	83 081	923 938
	Gabon	524 442	31 878	556 320	4 915	4 501	9 417	529 357	36 379	565 736
	Gambie	130 333	5 311	135 643				130 333	5 311	135 643
	Ghana	730 326	28 873	759 199	386 955	31 668	418 622	1 117 281	60 540	1 177 821
	Guinée	533 005	553	533 558				533 005	553	533 558
	Libéria	754 556	2 514	757 070	79 791	4 590	84 382	834 348	7 104	841 452
	Mali	394 509	36 537	431 047	75 527	36 387	111 913	470 036	72 924	542 960
	Mauritanie	205 475	218	205 693				205 475	218	205 693
	Niger	489 928	28 786	518 714	113 971	12 146	126 117	603 898	40 932	644 830
	Nigéria	2 593 998	56 870	2 650 867	416 148	48 851	465 000	3 010 146	105 721	3 115 867
	Sénégal	226 010	9 484	235 494	157 751	2 500	160 251	383 761	11 984	395 745
Sierra Leone	716 325	14 675	731 000	273 864	15 853	289 717	990 189	30 527	1 020 717	
Togo	468 318	67 084	535 402				468 318	67 084	535 402	
<b>Total Afrique occidentale et centrale</b>		<b>19 616 595</b>	<b>968 163</b>	<b>20 584 757</b>	<b>4 719 682</b>	<b>222 150</b>	<b>4 941 832</b>	<b>24 336 277</b>	<b>1 190 312</b>	<b>25 526 589</b>
<b>Total Général</b>		<b>88 830 898</b>	<b>4 144 217</b>	<b>92 975 115</b>	<b>28 296 783</b>	<b>3 154 722</b>	<b>31 451 505</b>	<b>117 127 681</b>	<b>7 298 939</b>	<b>124 426 621</b>

<sup>a/</sup> Les fonds engagés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

**SECTION IV**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Republic of the Philippines  
**COMMISSION ON AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

**4 avril 2014**


**Cher Monsieur Sidibé,**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME  
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/sida  
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2013**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport susmentionné que je vous prie de bien vouloir transmettre au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Tous les éléments contenus dans ce rapport ont été communiqués aux dirigeants et au personnel concernés de l'ONUSIDA.

Je tiens à vous remercier pour la coopération et l'assistance dont j'ai bénéficié lors de l'exécution de ma mission de vérification des comptes.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Sidibé, l'assurance de ma haute considération.

  
Maria Gracia M. Pulido Tan  
Chairperson, Commission on Audit  
Republic of the Philippines  
External Auditor

**Maria Gracia M. Pulido Tan**  
**Présidente,**  
**Commission de Vérification des Comptes**  
**République des Philippines**  
**Commissaire aux comptes**

**Monsieur Michel Sidibé**  
Directeur exécutif  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  
20 avenue Appia  
CH-1211 Genève 27  
SUISSE

Republic of the Philippines  
**COMMISSION ON AUDIT**  
Commonwealth Avenue, Quezon City



**Rapport du Commissaire aux comptes  
au Conseil de Coordination du Programme  
sur les opérations financières du  
Programme Commun des Nations Unies sur  
le VIH/sida (ONUSIDA)**

**Pour l'année close  
le 31 décembre 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU PROGRAMME DE COORDINATION DU PROGRAMME  
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/sida  
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2013**

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
Résumé d'orientation	63
A. Mandat, portée et méthodologie	67
B. Résultats de la vérification des comptes	69
1. Questions financières	69
1.1 Vérification des états financiers	69
1.2 Performance financière globale	70
1.3 Assurance-maladie après la cessation de service	71
2. Questions de gouvernance	72
2.1 Suivi et clôture des contrats de CFD	72
2.2 Politique/Cadre d'achat	74
2.3 Accords à long terme	75
C. Informations communiquées par la Direction	76
D. Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes	77
E. Remerciements	77
Annexe A	
Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de l'année précédente	

## Liste d'abréviations

ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
CFD	Coopération financière directe
ERM	Gestion des risques institutionnels
IOS	Bureau des services de contrôle interne
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
LTA	Accord à long terme
ONG	Organisation non gouvernementale
ORF	Fonds de réserve
CCP	Conseil de Coordination du Programme
OMS	Organisations mondiale de la Santé
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

## RÉSUMÉ D'ORIENTATION

### Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)** est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé.

2. Il s'agit du deuxième rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, qui a été élu Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lors de la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour la période 2012-2015 et dont le mandat figure dans la lettre de mission signée par le Président et le Directeur général de l'OMS en mars 2012. Nous avons détaillé dans le présent rapport les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction dix mesures susceptibles d'ajouter de la valeur afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

### Bilan général de la vérification

3. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre vérification des états financiers a mis en lumière des informations qui ont nécessité certains ajustements et précisions. Une fois ceux-ci effectués par la Direction, aucune nouvelle carence ou erreur significative susceptible d'altérer la précision, l'exhaustivité et la validité de l'ensemble des états financiers n'a été constatée. Nous n'avons donc émis aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013. Nous sommes en conséquence d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2013, conformément aux normes IPSAS.

5. Nous avons recensé trois domaines dans lesquels la gouvernance des ressources de l'ONUSIDA pourrait être renforcée. Le Programme commun pourrait améliorer le suivi et la clôture de ses contrats de coopération financière directe (CFD), les politiques et stratégies d'achat, et les accords à long terme (LTA). En ce qui concerne la CFD, l'ONUSIDA pourrait améliorer ses directives existantes relatives aux contrats de CFD et concevoir un mécanisme qui encouragerait et inciterait les deux parties contractantes à honorer leurs obligations respectives. S'agissant des achats, l'ONUSIDA devrait formuler une stratégie-cadre globale d'achat définissant et intégrant les procédures d'approvisionnement à tous les niveaux du Programme commun au sein d'un plan global, et la finaliser en vue de l'adoption d'un manuel d'achat. Pour ce qui est des LTA, le Programme commun pourrait améliorer le manuel d'achat qu'il propose en intégrant des dispositions sur les LTA dans l'objectif de les rendre efficaces, réactifs et transparents. Dans cette perspective, il conviendrait que le Cadre de gestion des risques de l'ONUSIDA intègre un mécanisme aidant à identifier les risques associés aux LTA et propose des mesures permettant de supprimer ou d'atténuer les risques résiduels.

### **Résumé des recommandations**

6. Les recommandations suivantes examinées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion et sa gouvernance financières :

#### **Recommandation 1**

Améliorer les directives existantes de suivi et de clôture des contrats de CFD, et concevoir un mécanisme qui permettrait aux deux parties contractantes d'honorer leurs obligations respectives en mettant l'accent sur le caractère essentiel de la responsabilisation et l'importance de la préservation des ressources limitées.

#### **Recommandation 2**

Améliorer les capacités des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats en les informant de façon récurrente de l'importance qu'il y a à considérer ces contrats au niveau de toutes les phases de leur mise en œuvre, en particulier leur exécution et leur clôture, lorsque l'on évalue la réussite de la mise en œuvre d'un contrat.

#### **Recommandation 3**

Mettre en œuvre encore plus énergiquement les directives et normes actuelles concernant les contrats de CFD, et revoir certaines dispositions qui sont susceptibles de ne plus être d'actualité.



#### **Recommandation 4**

Instaurer un mécanisme interne afin de suivre régulièrement le respect, par les partenaires, des dispositions des contrats de CFD.

#### **Recommandation 5**

Formuler une stratégie-cadre globale d'achat pour aider à atteindre les objectifs, buts, cibles et priorités du Programme commun. Celle-ci doit définir et intégrer des procédures d'achat à tous les niveaux de l'ONUSIDA au sein d'un plan global au Siège afin d'harmoniser les critères et les pratiques d'achat dans l'ensemble du Programme commun, en vue d'améliorer l'efficacité et les économies d'échelle afin de servir au mieux les intérêts de l'ONUSIDA.

#### **Recommandation 6**

De façon prioritaire, finaliser et adopter formellement le manuel d'achat tel que proposé par l'ONUSIDA ; il devra contenir et codifier toutes les directives d'achat applicables et pertinentes devant être respectées et appliquées dans l'ensemble du Programme commun.

#### **Recommandation 7**

Fournir en temps voulu une formation adéquate et appropriée à tous les membres du personnel qui exercent effectivement des fonctions d'achat.

#### **Recommandation 8**

Entreprendre une étude approfondie et une évaluation des recours aux LTA, et dans le cadre de ce processus, rédiger une politique et une stratégie d'achat concernant spécifiquement les LTA incluant des normes de suivi et d'examen appropriées.

#### **Recommandation 9**

Améliorer les dispositions relatives aux LTA dans le manuel d'achat proposé et faciliter leur examen et leur finalisation en vue de rendre les recours aux LTA efficaces, réactifs et transparents.

#### **Recommandation 10**

Inclure dans le cadre de gestion des risques un mécanisme aidant à identifier les risques associés aux LTA et proposer des mesures susceptibles de supprimer ou d'atténuer les risques résiduels.

### **Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de l'année précédente**

7. Nous avons examiné les mesures prises relatives aux recommandations du Rapport du Commissaire aux comptes de 2012 et noté que l'ensemble des cinq recommandations

(100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates qui ont amélioré la gestion et la gouvernance financières dans les domaines couverts par notre vérification.

## A. MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

### Mandat

8. La soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines d'assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé et des entités non consolidées pour la période 2012-2015.

### Portée et objectifs

9. Notre vérification des comptes consiste à examiner de façon indépendante les éléments à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers ainsi qu'à évaluer le respect, par l'ONUSIDA, du Règlement financier et de l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :

- a. les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2013, conformément aux normes IPSAS,
- b. les principes comptables importants présentés dans la note 2 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, et
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables.

10. En outre, la vérification a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

### **Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes**

11. La vérification des comptes a été menée conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Notre vérification a consisté à examiner, par sondage, les éléments à l'appui des montants et informations figurant dans les états financiers, ainsi qu'à évaluer les principes comptables utilisés, les estimations significatives retenues par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

12. La vérification des états financiers a adopté une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance appropriée de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son cadre de contrôle interne.

13. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives qui résultent de fraudes ou d'erreur.

14. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes :

- a. la gestion des contrats de CFD,
- b. la gestion des achats, et
- c. la gestion des accords à long terme.

15. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante aux États Membres, de renforcer la gestion et la gouvernance financières de

l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

16. Pendant l'année 2013, les vérifications ont été effectuées au Siège de l'ONUSIDA à Genève, Suisse. C'est la deuxième année que l'ONUSIDA applique les normes IPSAS et nous avons principalement concentré nos moyens sur l'examen de leur mise en œuvre pour permettre à la Direction de maintenir les progrès déjà enregistrés dans la préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

17. Le Commissaire aux comptes détermine quels domaines font l'objet d'une vérification en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (IOS) pour éviter les doublons et déterminer dans quelle mesure il peut se fonder sur les travaux de ce dernier.

18. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

## **B. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION**

19. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA. La Direction a eu l'occasion de commenter les constatations issues de nos vérifications. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les objectifs de la mission de l'ONUSIDA et d'améliorer et de renforcer la gestion et la gouvernance financières du Programme commun.

### **1. QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### **1.1 Vérification des états financiers**

20. Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2013 en vue d'améliorer la forme et la présentation des informations, conformément aux normes IPSAS. Nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes

IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'esprit volontaire et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

## **1.2 Performance financière globale**

21. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un déficit de US\$ 9,97 millions pour l'année, comme indiqué dans l'État de la performance financière (État II). Cela représente une amélioration substantielle par rapport au déficit total de l'année précédente de US\$ 26,37 millions. À l'inverse, l'actif net/situation nette, tel qu'indiqué dans l'État des variations de l'actif net/situation nette (État III), a diminué de US\$ 222,39 millions pour l'année close le 31 décembre 2012 à US\$ 212,41 millions pour l'année close le 31 décembre 2013. Compte tenu de la réduction de 62 % du déficit et de la diminution de 4 % de l'actif net/situation nette, nous invitons la Direction à poursuivre les efforts rigoureux qu'elle a engagés pour améliorer encore la performance financière de l'ONUSIDA dans les prochaines années.

22. Le total des recettes de 2013 s'est élevé à US\$ 285,22 millions, répartis comme suit : US\$ 270,75 millions des gouvernements, US\$ 5,28 millions des Coparrains, US\$ 4,31 millions d'autres sources et le solde de US\$ 4,88 millions de produits financiers. À l'inverse, le total des dépenses de la même année s'est élevé à US\$ 295,19 millions, répartis comme suit : US\$ 128,18 millions pour les traitements et autres charges de personnel, US\$ 108,87 millions pour des virements et subventions à des contreparties, US\$ 30,18 millions pour des services contractuels, US\$ 14,83 millions pour des charges générales opérationnelles, US\$ 10,75 millions pour des voyages, US\$ 0,82 million pour des équipements, des véhicules et du mobilier, US\$ 0,62 million pour les amortissements et le solde de US\$ 0,94 million pour des charges financières. Comme indiqué plus haut, le « déficit » global (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses) de 2013 reporté en 2014 s'est élevé à US\$ 9,97 millions.

23. Sur le budget total approuvé de US\$ 484,82 millions pour l'exercice biennal 2012-2013, des dépenses de US\$ 229,67 millions au titre de l'UBRAF 2012 et de US\$ 246,77 millions au titre de 2013 ont été engagées, ce qui représente un total de US\$ 476,44 millions, soit un taux d'engagement de 98 % pour l'exercice biennal. Un montant de US\$ 8,1 millions du solde restant de l'UBRAF de US\$ 8,38 millions au 31 décembre 2013 représente un engagement ferme pour des biens et/ou des services non

encore fournis. Il en résulte globalement que le taux d'engagement du budget de l'UBRAF s'établit à près de 100 %.

24. Le Conseil de Coordination du Programme a créé un fonds de réserve (ORF) en juin 1996, qui s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2013. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF dans l'attente de la réception des contributions de base. Les règles et procédures régissant l'utilisation de l'ORF par le Directeur exécutif ont été décidées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 6<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue à Genève en mai 1998. Grâce à l'ORF, la régularité du fonctionnement de l'ONUSIDA est relativement bien assurée.

25. Comparativement, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 332,16 millions, alors que le total des passifs courants atteignait US\$ 65,58 millions, ce qui permet d'enregistrer un ratio de liquidité confortable de 5,06. En outre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en début d'année s'établissaient à US\$ 204,67 millions et ont augmenté à US\$ 211,16 millions en fin d'année après comptabilisation des flux nets de trésorerie générés par des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de US\$ 6,49 millions. Avec un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie aussi confortable, et compte tenu des opérations de trésorerie indiquées dans le Tableau des flux de trésorerie, la continuité des activités de l'ONUSIDA est assurée pour les prochaines années sans qu'il soit nécessaire que l'on injecte des fonds supplémentaires dans le système.

### **1.3 Assurance-maladie après la cessation de l'emploi**

26. Les obligations au titre des prestations définies de l'ONUSIDA pour l'assurance-maladie après la cessation de l'emploi (ASHI) au 31 décembre 2013 s'élevaient à US\$ 85,8 millions, dont US\$ 42 millions sont financés, ce qui laisse un passif non financé de US\$ 43,8 millions. Ces montants ont été établis par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations relatives aux paiements passés fournies par l'OMS.

27. Lors de sa 30<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2012, le Conseil de Coordination du Programme a autorisé et approuvé le financement initial d'un montant de US\$ 20 millions à partir du solde des fonds de l'UBRAF afin de couvrir partiellement des passifs liés au personnel non financés sur une période de 5 ans. La part de l'ASHI dans ce financement était de US\$ 13,88 millions en 2012 et de US\$ 5,02 millions en 2013. En conséquence, le montant net non financé du régime d'assurance-maladie du personnel au

31 décembre 2013 s'élevait à US\$ 24,91 millions. Conformément à la décision susmentionnée et sous réserve de la disponibilité de fonds, les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA (c'est-à-dire, l'ASHI, les paiements en fin de contrat y compris les congés annuels) ne seront totalement financés qu'à la fin 2017.

## **2. QUESTIONS DE GOUVERNANCE**

28. Nous avons recensé trois (3) domaines dans lesquels la gestion des ressources de l'ONUSIDA pourrait être renforcée. Le Programme commun pourrait améliorer le suivi et la clôture de ses contrats de coopération financière directe (CFD), les politiques et stratégies d'achat, et les accords à long terme (LTA). En ce qui concerne la CFD, l'ONUSIDA pourrait améliorer ses directives existantes relatives au suivi et à la clôture des contrats de CFD et concevoir un mécanisme qui encouragerait et inciterait les deux parties contractantes à honorer leurs obligations respectives tout le long de la durée des contrats. L'ONUSIDA pourrait aussi formuler une stratégie-cadre globale d'achat définissant et intégrant les procédures d'approvisionnement à tous les niveaux du Programme commun au sein d'un plan global, consolidé au niveau du Siège afin d'harmoniser les critères et les pratiques d'achat dans l'ensemble du Programme commun, en vue d'améliorer l'efficacité et les économies d'échelle afin de servir au mieux les intérêts de l'ONUSIDA. Cela devrait être réalisé simultanément à la finalisation et à l'adoption formelle d'un manuel d'achat contenant et codifiant toutes les directives d'achat applicables et pertinentes devant être respectées et appliquées dans l'ensemble du Programme commun. Nous recommandons également la fourniture en temps voulu d'une formation adéquate et appropriée à tous les membres du personnel qui exercent effectivement des fonctions d'achat.

29. En outre, l'ONUSIDA pourrait entreprendre une étude approfondie et une évaluation des recours aux LTA, et dans le cadre de ce processus, rédiger une politique et une stratégie d'achat spécifiquement axée sur les LTA incluant des normes de suivi et d'examen appropriées. Cette politique pourrait être promue dans le manuel d'achat proposé en vue de rendre les recours aux LTA efficaces, réactifs et transparents. Dans cette perspective, le cadre de gestion des risques de l'ONUSIDA devrait inclure un mécanisme aidant à identifier les risques associés aux LTA et proposer des mesures susceptibles de supprimer ou d'atténuer les risques résiduels.

### **2.1 Suivi et clôture des contrats de CFD**

30. Dans le cadre de ses engagements quotidiens réguliers et pour atteindre ses objectifs, l'ONUSIDA conclut des contrats avec des entités non commerciales, telles que des



gouvernements, des institutions, des organisations non gouvernementales (ONG), des instituts de recherche et des instituts universitaires et professionnels à but non lucratif, qui soutiennent les activités du Programme commun conformément à ses objectifs programmatiques prioritaires. Nous avons en particulier examiné les politiques, procédures et documents pertinents relatifs aux contrats de CFD, et tout spécialement la manière donc ces contrats sont suivis et leur éventuelle clôture conformément aux règles et procédures pertinents.

31. L'examen a mis en évidence quelques contrats qui auraient dû être clôturés mais dont certains des engagements restaient en cours en fin d'année, empêchant la clôture de ces contrats malgré leur arrivée à échéance. Conformément aux directives existantes, l'existence de ces engagements révèle soit que les rapports techniques et financiers n'ont pas été remis soit que l'ONUSIDA ne parvient pas à suivre et à gérer ces contrats, à assurer leur pleine exécution et clôture après constatation et vérification des comptes rendus finaux.

#### **Recommandation 1**

**Améliorer ses directives existantes relatives au suivi et à la clôture des contrats de CFD, en particulier lorsque le contrat a déjà été intégralement réglé au stade de sa contresignature initiale, et concevoir un mécanisme qui permettrait aux deux parties contractantes d'honorer leurs obligations respectives tout le long du contrat en mettant l'accent sur le caractère essentiel de la responsabilisation et l'importance de la préservation des ressources limitées.**

#### **Recommandation 2**

**Améliorer les capacités des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats en les informant de façon récurrente de l'importance qu'il y a à considérer ces contrats au niveau de toutes les phases de leur mise en œuvre, en particulier leur exécution et leur clôture, lorsque l'on évalue la réussite de la mise en œuvre d'un contrat.**

#### **Recommandation 3**

**Mettre en œuvre encore plus énergiquement les directives et normes actuelles concernant les contrats de CFD, et revoir certaines dispositions qui sont susceptibles de ne plus être d'actualité.**

#### **Recommandation 4**

**Instaurer un mécanisme interne afin de suivre régulièrement le respect, par les partenaires, des dispositions des contrats de CFD.**

#### **2.2 Politique/cadre d'achat**

32. Bien qu'il ne soit pas une entité adjudicatrice de premier plan en termes de volumes et de quantités par rapport à d'autres organismes des Nations Unies, l'ONUSIDA est néanmoins un organisme qui achète quotidiennement des biens et des services dans le cadre de sa fonction institutionnelle.

33. Pour l'année 2013, l'ONUSIDA a acheté une quantité et un montant substantiels de produits sans profiter d'un plan ou d'un portefeuille d'achat central qui pourrait servir à régir les achats de l'ensemble du Programme commun. Au lieu de cela, la Direction a adopté un « Livre bleu » qui fournit des conseils pour les achats mais est complété par la publication fréquente de directives et de notes d'orientation qui détaillent, et parfois révisent, les dispositions initiales du Livre bleu. La fréquence de ces publications révèle que les processus d'achat sont plus fragmentés qu'unifiés. Un plan d'achat central assorti d'un manuel d'achat est précieux non seulement pour déterminer les quantités et les coûts optimaux, mais aussi pour concevoir des stratégies sur la meilleure manière de conduire les processus de passation de marché dans certaines circonstances.

34. En outre, bien que certains membres du personnel aient déjà reçu des formations appropriées en matière d'achat, bon nombre d'entre eux n'ont pas encore bénéficié du même type de formation qui leur permettrait d'être mieux préparés pour gérer les processus d'achat.

#### **Recommandation 5**

**Formuler une stratégie-cadre globale d'achat pour aider à atteindre les objectifs, buts, cibles et priorités du Programme commun. Celle-ci doit définir et intégrer des procédures d'achat à tous les niveaux de l'ONUSIDA au sein d'un plan global au Siège afin d'harmoniser les critères et les pratiques d'achat dans l'ensemble du Programme commun, en vue globalement d'améliorer l'efficacité et les économies d'échelle afin de servir au mieux les intérêts de l'ONUSIDA.**

### **Recommandation 6**

**De façon prioritaire, finaliser et adopter formellement le manuel d'achat tel que proposé par l'ONUSIDA ; il devra contenir et codifier toutes les directives d'achat applicables et pertinentes devant être respectées et appliquées dans l'ensemble du Programme commun.**

### **Recommandation 7**

**Fournir en temps voulu une formation adéquate et appropriée à tous les membres du personnel qui exercent effectivement des fonctions d'achat.**

## **2.3 Accords à long terme (LTA)**

35. Au fil des ans, la nécessité de recourir à des accords à long terme comme méthode d'achat de biens ou de services s'est lentement mais largement fait ressentir, de telle sorte que les organismes y ont recours. Globalement, les statistiques révèlent que le recours aux LTA est pertinent et, dans une certaine mesure, efficient et efficace. Différents organismes ont pris conscience des nombreux avantages monétaires et non monétaires des LTA. Les plus remarquables de ces avantages sont des gains d'efficacité au niveau administratif concernant les achats de biens et de services, des opportunités pour exploiter des volumes plus importants et utiliser les ressources de façon optimale. Cependant, le recours aux LTA ne garantit pas automatiquement ou pleinement la réalisation de tous les avantages qui leur sont attachés. Pour le dire plus simplement, il pourrait y avoir autant d'inconvénients que d'avantages à recourir aux LTA.

36. L'ONUSIDA ne détient pas de document formel d'évaluation de la situation telle qu'elle était antérieurement à son recours aux LTA. En l'état actuel, les processus et contrôles existants semblent plutôt inadéquats à certains égards, ce qui pourrait limiter la capacité à profiter pleinement des avantages potentiels de ce type d'accords.

37. En particulier, une politique/un cadre approprié spécifique aux LTA serait plus utile que le guide existant (d'une page) sur les LTA contenu dans le Livre bleu de l'ONUSIDA sur les achats. Le guide donne une définition basique des LTA et du recours à ceux-ci. Il ne traite pas les problèmes et les spécificités des LTA et manque d'instructions détaillées susceptibles de vraiment maximiser la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des LTA.

38. D'abord, on a noté dans quelques LTA soumis à une vérification qu'il n'y avait pas de disposition standard sur les clauses de dommages-intérêts. Ainsi, cela pourrait porter

préjudice à l'ONUSIDA. À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre systématique de gestion des risques capable d'identifier des risques associés à des LTA ni de mesures qui permettraient de s'attaquer de quelque manière que ce soit à ces risques. De même, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer l'impact des LTA après leur mise en œuvre, en termes d'avantages potentiels liés à leur utilisation.

39. Globalement, en l'absence d'une stratégie-cadre définie concernant le recours aux LTA et leur suivi, l'ONUSIDA dispose de peu de moyens pour dire s'il en fait trop ou trop peu en ce qui concerne les LTA, ce qui pourrait affecter la réalisation satisfaisante de ses objectifs dans ce domaine.

#### **Recommandation 8**

**Entreprendre une étude approfondie et une évaluation des recours aux LTA, et dans le cadre de ce processus, rédiger une politique et une stratégie d'achat concernant spécifiquement les LTA incluant des normes de suivi et d'examen appropriées.**

#### **Recommandation 9**

**Améliorer les dispositions relatives aux LTA dans le manuel d'achat proposé et faciliter leur examen et leur finalisation en vue de rendre les recours aux LTA efficaces, efficaces, réactifs et transparents.**

#### **Recommandation 10**

**Inclure dans le cadre de gestion des risques un mécanisme aidant à identifier les risques associés aux LTA et proposer des mesures susceptibles de supprimer ou d'atténuer les risques résiduels.**

### **C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION**

**Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes**

40. Pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013, le Programme commun n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a

été déclaré pendant cette même année, comme indiqué dans la note 3.12 des notes afférentes aux états financiers.

#### **D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

41. Nous avons vérifié et validé la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de vérification des comptes de 2012. Nous avons noté que la Direction a mis en œuvre l'ensemble des cinq recommandations que nous avons émises, ce qui correspond à un taux de mise en œuvre de 100 %. L'**Annexe A** présente l'analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations.

#### **E. REMERCIEMENTS**

42. Nous souhaitons exprimer ici nos remerciements au Directeur exécutif, au Directeur Planification, Finance et Responsabilisation, et au Chef Services financiers, Gestion des risques et Conformité ainsi qu'à leurs équipes respectives pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

43. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

**COMMISSION DE VÉRIFICATION  
RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES  
Commissaire aux comtes**

**3 avril 2014  
Quezon City, Philippines**

**Annexe A**

**MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
CONTENUES DANS LE RAPPORT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Notre rapport de vérification des opérations financières de l'ONUSIDA pour l'année 2012 émettait cinq recommandations conçues pour améliorer davantage la gestion et la gouvernance financières de l'ONUSIDA. La Direction est intervenue au niveau de l'ensemble de nos recommandations et l'analyse de leur mise en œuvre est résumée dans le tableau suivant :

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
1	Documenter, valider et confirmer les avantages tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS et remettre un rapport sur ceux-ci pour informer les parties prenantes des avantages de l'adoption d'un nouveau cadre de compte rendu financier.	<p><b>Mise en œuvre</b> L'ONUSIDA a publié une étude documentant les avantages tirés de la mise en œuvre des normes IPSAS. Ce document a été communiqué au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 32<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue en juin 2013.</p>
2	Rédiger une politique ou des directives sur les cessions d'immobilisations corporelles afin de garantir l'uniformité et son/leur application et, au final, un enregistrement, un suivi et un compte rendu les concernant.	<p><b>Mise en œuvre</b> L'ONUSIDA a publié une politique écrite sur les cessions d'immobilisations corporelles. Des directives ont été établies et diffusées auprès du personnel de l'ensemble du Programme. Les directives fournissent des orientations claires afin de garantir un enregistrement, un compte rendu et un suivi appropriés des cessions d'immobilisations corporelles.</p>
3	Concevoir des stratégies pour améliorer la mise en œuvre des projets aux fins d'améliorer le taux de mise en œuvre des projets et, en conséquence, le taux de rotation des créances.	<p><b>Mise en œuvre</b> L'ONUSIDA a intensifié le suivi de la mise en œuvre de ses projets dans le but d'améliorer leur taux de mise en œuvre. Des informations spécifiques sur les projets qui s'approchent de leur date de clôture et sont confrontés à un risque de mise en œuvre insuffisante ont été transmis aux Administrateurs des subventions pour leur permettre de se</p>

		concentrer sur la mise en œuvre des projets le plus tôt possible.
4	Renforcer les actions en collaboration avec les donateurs et les commanditaires par le biais de buts et de stratégies unifiés afin de parvenir à une mise en œuvre efficiente et à un achèvement en temps voulu des projets.	<p><b>Mise en œuvre</b> L'ONUSIDA a organisé des réunions multi-parties prenantes pour élaborer son budget, définir et redéfinir des indicateurs et améliorer les comptes rendus afin de mieux relier les résultats aux ressources et d'améliorer la planification future. La dernière réunion a été organisée en octobre 2013 et lors de celle-ci, les participants ont discuté d'un document contextuel et d'une présentation des progrès en matière de gestion des risques établis par le Secrétariat de l'ONUSIDA.</p>
5	Élaborer une politique de gestion des risques en se basant sur le conseil initial de Deloitte Consulting et poursuivre la mise en œuvre d'un dispositif structuré de gestion des risques institutionnels afin de gérer efficacement ceux-ci.	<p><b>Mise en œuvre</b> Une politique de gestion des risques a été élaborée et approuvée par la haute direction ; elle est diffusée auprès de tous les membres du personnel concernés. Un modèle de gouvernance et le mandat d'un comité de gestion des risques ont également été préparés et communiqués au personnel. L'ONUSIDA a poursuivi la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques institutionnels structuré afin de gérer efficacement les risques. Une feuille de route a été établie qui donne les grandes lignes de la proposition de mise en œuvre du dispositif de gestion des risques institutionnels à l'ONUSIDA.</p>

[Fin du document]

**ONUSIDA**

20 Avenue Appia

CH-1211 Genève 27

Suisse

+41 22 791 3666

[unaids.org](http://unaids.org)